



**HAL**  
open science

## Postface

Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier

► **To cite this version:**

Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier. Postface. Bernard Teyssandier. Le Roi hors de page et autres textes : une anthologie, Reims : Épure, éditions et Presses universitaires de Reims, pp.317-362, 2012, Héritages critiques. hal-01992828

**HAL Id: hal-01992828**

**<https://hal.univ-reims.fr/hal-01992828v1>**

Submitted on 24 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# POSTFACE





CONCINUS CONCINI,  
*Marschall d'ANCRE.*

Estampe anonyme gravée sur cuivre. Portrait à mi-corps, de trois-quarts, représentant Concini en armure. Scènes de guerre en point de fuite. La nomination d'Ancre au maréchalat en 1613 est perçue par les princes du sang comme une trahison doublée d'une humiliation : le conseiller de Marie de Médicis, qui n'a aucun fait d'armes à mettre à son actif, dépossède les grands de la faveur, s'attirant en retour leur haine et leur mépris.

[BnF, Département des Estampes et de la Photographie]

C'est en partie grâce au « coup d'État » du 24 avril 1617 que l'image publique du jeune Louis XIII se construit, qu'elle prend vie, qu'elle s'anime<sup>1</sup>. Ce jour-là, un roi de seize ans sort de l'ombre et prend le pouvoir<sup>2</sup>. En franchissant les portes du Louvre, Concino Concini est exécuté : *Patatra* et fin de partie<sup>3</sup>. Dans les heures, dans les jours qui suivent cette chute formidable, c'est la révolution de palais. Barbin, le surintendant des Finances et l'homme fort du gouvernement, est arrêté. Plusieurs proches de la reine mère tombent en disgrâce. Vaste retour de balancier : Villeroy, Sillery et Jeannin, les « barbons », comme les surnommaient Concini du temps de sa splendeur, retrouvent leurs postes de ministres. Les princes rebelles rentrent à Paris. Mais si leur présence à la cour met fin à la guerre civile, une « xénophobie d'État<sup>4</sup> » d'une grande brutalité s'exerce à l'encontre de résidents étrangers, occasionnant plusieurs incidents diplomatiques<sup>5</sup>. Le 2 mai, la veuve d'Henri IV doit quitter Paris pour Blois sans que son fils ait même daigné lui adresser la parole. À l'issue du procès politique intenté à l'encontre des Concini en mai 1617, les « maréchaux d'Ancre » sont déclarés coupables de crime de lèse-majesté humaine et divine. Louis XIII fait pression sur la justice<sup>6</sup> pour obtenir la tête de Leonora Galigai. Second « assassinat politique<sup>7</sup> » : le 8 juillet, la « sorcière » est décapitée en place de Grève, son corps est brûlé et ses cendres dispersées. Tous les biens du couple sont confisqués au profit de Luynes, nouvel homme fort et favori du monarque depuis 1614<sup>8</sup>. Une campagne de presse orchestrée par le pouvoir s'emploie alors à dédouaner Marie de Médicis des soupçons de trahison pesant sur elle dans sa gestion des affaires entre 1610 et 1617<sup>9</sup>. Dans le même temps, les officines royales publient de nouveaux libelles et s'acharnent sur la réputation des Concini, reprenant à leur compte les preuves à charge réunies contre eux lors du procès<sup>10</sup>.

Coup de force ou coup monté ? À en croire l'auteur des *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639), la question ne se pose pas exactement en ces termes. Pour Gabriel Naudé, les modalités politiques ne relèvent pas de l'évaluation morale mais de la pragmatique gouvernementale. Et le « coup d'autorité », qui résulte d'« un excès du droit commun à cause du bien public<sup>11</sup> », constitue une arme de défense d'autant plus efficace qu'elle ne dit pas son nom : « dans les coups d'État », écrit-il, « on voit plutôt tomber le tonnerre qu'on ne l'a entendu gronder dans les nuées, il frappe avant

que d'éclater<sup>12</sup> ». Pour des raisons évidentes d'efficacité, cette pratique doit donc demeurer cachée, sa principale force étant de n'être connue qu'*après coup* justement :

[Ils] ont toutefois cela de bon que la même justice et équité s'y rencontre que nous avons dit être dans les Maximes et Raison d'État ; mais en celles-là il est permis de les publier avant le coup, et la principale règle de ceux-ci est de les tenir cachés jusques à la fin.<sup>13</sup>

Même s'ils n'ont pas vocation à devenir une pratique courante, même s'ils n'empruntent pas aux formes de la justice ordinaire au point de sembler parfois cruels, les coups d'État n'en demeurent pas moins justes : leur hardiesse garantit leur légitimité.

À rebours de la tradition des *specula* médiévaux fondée sur la primauté des vertus, Naudé promeut ainsi une forme d'exemplarité négative en établissant une filiation inédite et improbable : Louis XI<sup>14</sup> – dont la devise était *Qui nescit dissimulare, nescit regnare* –, Henri III pour le double meurtre de Blois, et Louis XIII enfin, pour l'assassinat de Concini. Aussi l'exécution du maréchal d'Ancre revient-elle comme un heureux leitmotiv dans son traité. L'événement du 24 avril remplit les critères les plus exigeants en matière de prudence : ce « coup » est d'autant plus royal qu'il fut prémédité, composé (l'exécution du favori fut suivie de l'exil de Marie de Médicis et de la condamnation à mort de la Galigai) et exécuté sur décision du seul monarque. Un bémol cependant à cette forme assumée d'hommage : les violences populaires qui ont suivi l'exécution du favori sont déplorables – « le marquis d'Ancre », écrit Naudé, « n'eût pas été moins puni, quand on ne l'eût point traîné et déchiré<sup>15</sup> ».

Cette analyse à la fois orientée et méditée paraît plus de trente ans après les faits : pour Naudé d'ailleurs, il s'agit moins de relater des événements que de tirer des « leçons » de la « grande Histoire », d'opérer des cadastrages utiles et profitables. La relation du *Mercurie françois*, en revanche, fut sans doute composée dans les jours ou dans les semaines qui suivirent le drame. Aussi l'essentiel pour l'auteur est-il de témoigner, de faire voir. Le souci du détail, chez lui, est manifeste :

Le Lundy 24. Avril sur les dix heures du matin le Mareschal d'Ancre estant sorti de son logis, il vient à pied le long des

murailles du petit jeu de paulme du Louvre, suivy à son accoustumée, la grande porte du Louvre luy fut ouverte, & refermée si tost qu'il fut entré. Monsieur de Vitry qui estoit à l'entrée de la court du Louvre avec les siens & ses Archers qui le devoient assister, voyant ouvrir la grande porte, demanda qui entroit, on luy vint dire que c'estoit le Mareschal : Aussi tost il s'avance assisté des siens & de ses Archers armez de leurs pistolets, pour luy aller à la rencontre, & l'abordans à l'entrée du Pont dormant, luy dit en luy presentant son baston, *Je vous arreste de par le Roy*. A ceste parole le Mareschal se voulant reculer comme pour resister dit, *Moy*; Ce que voyant ceux qui accompagnoient Monsieur de Vitry, ils l'entreprennent de trois coups de pistolets, Un luy donne au cœur, l'autre dans la cervelle, & le troisieme dans le ventre, ce qui le fait tumber sur son costé gauche roide mort sans dire une parole. Tumbé, un autre archer luy donna un coup de halebarde dans le costé, mais il estoit desja mort. Un Seigneur qui estoit pres de luy, & qui luy parloit cheut aussi de l'autre costé sans estre blessé : tous ceux qui l'accompagnoient s'esvaderent, le voyant mort : Le bouquet qu'il tenoit, & une de ses galoches, cheurent dans les fossez. Ce faiçt, moitié porté, moitié traîné, on le meit dans la petite sale des portiers : Sa belle escharpe, son beau diamant, & ce qu'il avoit de bon sur luy ne demeura gueres sans estre enlevé. Le bruiçt de ces trois coups de pistolets meirent l'alarme dans le Louvre : Les portes furent à l'instant fermées : et ceux qui commandoient aux compagnies du Regiment des gardes Françoises, les firent ranger sur toutes les advenues du Louvre. Suivant ce qui avoit esté delibéré, un cry universel de *Vive le Roy* s'expandit par toute la Cour du Louvre. Cependant Monsieur de Vitry monta vers le Roy, & luy dit qu'il n'avoit peu arrester vif le Mareschal d'Ancre : & sa Majesté le recevant de bon œil, & l'embrassant luy dit, *Allez donner ordre que le mal ne soit tumbé que sur luy*. Cependant le Roy est prié de se monstrier par la fenestre à la Noblesse & à ceux qui estoient dans la court, lesquels desiroient de le veoir. Il s'y monstra le chapeau au poing : ce qui fit recommencer le cry de *Vive le Roy*, telement que les seigneurs qui estoient pres de S.M. furent contraiçts de crier par les fenestres, *Le Roy vous remercie*. Voilà ce qui se passa en la mort du Mareschal d'Ancre.<sup>16</sup>

Le texte forme une fresque composite dont le déroulement répond à la disposition d'un triptyque : mise à mort de Concini dans la cour du Louvre ; cris de victoire des partisans de Vitry ; apparition du roi à la fenêtre. Mais si le narrateur s'en tient à la stricte chronologie des



faits, à y bien regarder il n'accorde pourtant pas tout à fait la même importance aux trois scènes consécutives, consacrant les deux tiers de son récit à l'assassinat et à ce qu'il advient du cadavre. Difficile de savoir, dans ces conditions, si ce choix diégétique répond ou non à un « engagement » politique. L'auteur cherche-t-il à montrer que Concini représente un danger potentiel pour ceux venus l'arrêter (il est accompagné, comme « à son accoutumée », d'une suite nombreuse) ou laisse-t-il entendre au contraire que le Florentin fut exécuté « Suivant ce qui avoit esté delibéré » (les trois coups de pistolet successifs traduisant la volonté manifeste de tuer) ? Légitime défense ou formidable traquenard ? Curieux effets d'éclairages, en tout cas, qui confèrent à la victime une dimension tragique (le favori tombe du côté gauche), qui nimbent le vainqueur d'une étrange transparence (semblable à une effigie qu'on exhibe, le roi est « prié de se montrer » à la noblesse encore incrédule), et surtout qui associent très étroitement la déchéance à l'apothéose – l'épiphanie royale procédant de la dégringolade du conseiller, comme par un effet mécanique de contrepoids. . .

En réalité, c'est bien l'esquisse d'une intrigue qui se profile : le texte se focalise sur la chute d'un parvenu (« Sa belle escharpe, son beau diamant, & ce qu'il avoit de bon sur luy ne demeura gueres sans estre enlevé »), et tout en s'attardant sur le rôle capital de l'exécutant (« Cependant Monsieur de Vitry monta vers le Roy, & luy dit qu'il n'avoit peu arrester vif le Mareschal d'Ancre »), il souligne l'autorité symbolique exercée par le second ordre sur le jeune monarque (« le Roy est prié de se montrer par la fenestre à la Noblesse & à ceux qui estoient dans la court, lesquels desiroient de le veoir »). Le rédacteur démarque-t-il l'un des libelles parus après le coup d'État ? Puise-t-il son inspiration dans plusieurs opuscules imprimés à cette occasion ? Difficile de répondre, mais une écriture par adaptation, appropriation ou superposition n'est pas à exclure dans ce cas précis, même si le retrait observé par l'instance narratrice, qui laisse le champ libre à l'interrogation et à l'interprétation, contraste avec le parti pris habituel des libellistes, lesquels, comme on sait, sont volontiers offensifs dans leurs prises de position. Les écrits apologétiques ou diffamatoires répondent en effet à des objectifs spécifiques en fonction des intérêts propres et fluctuants de leurs commanditaires<sup>17</sup>. Pour les « vainqueurs » du 24 avril qui monopolisent durant plusieurs semaines l'espace public, par exemple, « c'est [le

plus souvent] un miracle qu'a accompli le jeune monarque en se débarrassant de sa mère et de l'équipe qui l'entourait<sup>18</sup> ». Comme on le verra néanmoins, même dans l'éloge il n'y a pas nécessairement convergence au lendemain du coup d'État...

Au-delà des différences d'appréciations et des fluctuations d'opinions, si l'on tente d'expliquer la formidable « poussée de fièvre<sup>19</sup> » qui, entre 1614 et 1617, a saisi les auteurs de libelles, minces in-octavos « imprimés par des professionnels, [...] vendus [en blanc] par des libraires ou des colporteurs, [...] [et] distribués gratuitement si un auteur ou un commanditaire prend en charge [leur] diffusion<sup>20</sup> », on pourrait dire qu'elle tire son origine de l'imbrication d'une double intrigue : celle des Concini d'abord, de leur ascension et de leur prétention<sup>21</sup>, et celle d'un roi maintenu à l'écart des affaires politiques ensuite. Certes le maréchal d'Ancre et Marie de Médicis n'ont pas manqué de défenseurs pour répondre aux accusations de tyrannie et d'usurpation portées à leur rencontre plusieurs années durant<sup>22</sup>. Mais dans le genre pamphlétaire où « l'attaque est plus facile et plus rentable que la défense », les cibles finissent « toujours par perdre la partie aux yeux de l'opinion<sup>23</sup> ». À cela au moins une raison : la fantaisie, l'imagination et la passion servent l'accusation, la stimulent<sup>24</sup>. Si les livrets hostiles à la reine mère et aux Concini furent plus percutants que ceux qui leur étaient favorables, c'est sans doute en partie grâce à leur inventivité, à leur drôlerie, à leur mordant, à leur violence revendiquée aussi. L'insinuation et l'outrance, la farce et la satire, la fable et ses fictions ont pour elles de vouloir surprendre, l'essentiel étant d'occuper la place, de chauffer les consciences, d'émoustiller, de séduire l'esprit à défaut de toujours pouvoir convaincre. D'une certaine façon l'anthologie que nous publions ici témoigne, parallèlement au contexte historique qui éclaire sa lecture et assure sa réception, de la dimension rhétorique et même poétique de cette littérature d'occasion, dans sa capacité plus ou moins frelatée à susciter au bon moment, en quelques mots bien frappés, en quelques formules cinglantes, le dégoût ou l'intérêt, la stupeur ou l'amusement, la réprobation ou le contentement au dépens des victimes et de leur réputation<sup>25</sup>. Au-delà de la polémique, au-delà même des arguments rassemblés et allégués, demeurent l'ardeur, le plaisir de l'image, l'impact de la déclamation, le frisson canaille du bon mot, le goût poivré de l'attaque : *Calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose.*

Les libelles opposés à l'action politique de la reine mère constituent deux massifs principaux, à la fois distincts et complémentaires. Le premier précède le coup d'État. Il est marqué du sceau de la fureur : de 1614 à 1616 la plupart des auteurs, fussent-ils commandités par les princes ou par l'élite robine, observent une tumeur qui n'en finit pas de crever – le bubon conchinesque nourrit leur inspiration et alimente leur logorrhée. Le second commémore le 24 avril, la chute des favoris certes, mais aussi l'héroïsme d'un roi providentiel. L'extase succède alors au noir sarcasme : en ce « joli mois de mai<sup>26</sup> », Astrée quitte le ciel empyrée pour rejoindre le royaume des Lys. Attente et détente. Tension et explosion. L'image de Louis XIII qui procède de cette symphonie pathétique en deux temps, est elle-même double. La première se profile en creux, comme l'atteste *La Sanglante chemise de Henry le Grand*. La formidable énergie déployée par la parole de dénonciation est à la hauteur de la vacuité qui l'inspire : bien que majeur, le roi est littéralement *coyonné* par les Concini, les favoris usurpant son trône sans rencontrer la moindre résistance. L'un des textes les plus violents à l'encontre du maréchal et de la maréchale d'Ancre paraît en 1616 sous le titre de *La Trompette française, ou réveille-matin aux Parisiens, pour venger l'assassinat commis par le commandement du Marquis d'Ancre*. L'auteur anonyme appelle les Parisiens au soulèvement afin de stopper l'invasion florentine : c'est moins un habitant de Paris qui s'exprime que la *vox populi* qui éructe et tonitruie. L'évocation des outrages se fait sur le mode topique du monde renversé. Le verbe est celui de la *fulminatio*, de la véhémence. Il convient de bouleverser l'auditoire, de le réveiller, de le secouer voire de l'effrayer. Le libelliste n'hésite pas devant l'outrance, il « vole bas<sup>27</sup> », dans l'attente eschatologique d'un « coup » libérateur<sup>28</sup> :

Ha ! J'enrage d'entendre un tel forfaict. Que maintenant ceste ville, l'honneur et la gloire mesme, soit en proye d'un qui en sa jeunesse a servy de bardachon, mais je dy tellement bardachon, que son fondement estant pourry et gasté, fut contrainct (à cause de sa nécessité) de se mettre à l'hospital de Florance : et tu souffre (ma ville) qu'un tel bardachon te fasse la loy. [...] Sa femme, petite fille d'Esopo, ne se frotte-elle pas de graisse ? Et passant par la cheminée va au sabbat ? [...]. Et tient-on assurément que la femme du bourjarron cy est marquée au fondement : ceste marque est difficile à cognoistre, tant elle a la rage du cul noire. [...] [La mère du bourjarron], sans doute, s'est

fait chevaucher par quelque mulet Florentin, pendant que son mari travailloit à la menuiserie, puisque son fils a un vit d'aze. Ce n'est pas le naturel du Florentin d'avoir de si longs catzes. [...] Es-tu ignorant du malheur qui arrive quand une populace se révolte ? Tu pense estre Mareschal de France, et tu es mareschal de merde [...]. Inventez contre luy, et ses complices, des tourmens nouveaux, tirant sa peau par éguillettes, et bruslez ce catze à petit feu [...], le consommer vif dans les flammes, et ses cendres jettées en l'air [...]. Battez, frappez, tuez telle canaille qui [vient] troubler vostre repos, mettez le feu dans leurs maisons, et exterminiez cette race magique : maintenez vos armes en netteté que la rouille n'aye nul pouvoir sur icelles. [...] Que la France soit entierement depetrée de ces sortes de coyons, qui roturiers, ou plustost portefaix en leurs pays, se veulent faire croire ailleurs estre Monarques.<sup>29</sup>

Qui se « veulent faire croire être monarques » : l'un des intérêts de ce tableau tératologique sur le « coyon et sa femme Ésoquette<sup>30</sup> » tient au fait qu'il souligne l'occultation de la figure royale. L'omniprésence du corps étranger dit une fois encore l'évanescence du corps monarchique.

L'estampe participe elle aussi de cette propagande destinée à alerter l'opinion sur le danger moral – révélé notamment, dans le précédent texte, par l'accusation de sodomie<sup>31</sup> – que constitue pour la France et pour son identité l'ambition politique du couple de parvenus. En 1616, une gravure sur cuivre intitulée « La chasse aux voleurs et renards » est diffusée sous la forme d'une feuille volante. La planche commémore la mise à sac de l'hôtel particulier du couple situé rue de Tournon à Paris<sup>32</sup>.

Ce pillage, intervenu le 3 septembre, après l'arrestation spectaculaire de Condé, fait l'événement : le *Mercure françois* lui consacre une description détaillée. Mais alors que la gazette des frères Richer condamne les brigandage d'une populace instrumentalisée et incapable de tirer bénéfice de son butin – « Le dommage fut grand, en tableaux, dorures, marbres, habits, linges, meubles, tapisseries, vases, médailles d'or et d'argent, et une infinité de belles curiositez, que les Grands ont dans leur cabinet sans que cela aye apporté quelque commodité à ceux qui le firent faire<sup>33</sup> » – le placard célèbre les bienfaits d'un « coup » d'essai annonciateur d'une « peine plus dure » : « Dieu veut jeu, c'est ce coup que l'aposthume creve, / C'est ce coup que l'on voit tant de desloyauté, / C'est ce coup qu'on cognoist leur

1616

LA MAISON DU MARECHAL D'ANCRE AU FAUXBOURG S<sup>T</sup> GERMAIN  
EST PILLÉE PAR LES MÉCONTENS LE MESME IOUR 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

## LA CHASSE AVX VOLEVRS ET RENARDS.



A chasse est vn plaisir sans borne & sans limite,  
Pourueu que les chasseurs n'y perdent point le tēps,  
Car ic trouue pour moy que le vray paſſetemps  
Est d'auoir en ses mains ce qu'on pourſuit ſi viſte.

La chasse du Regnard est plaisante & coquaine,  
Les Dames à l'ennuy y vont de toutes parts,  
Il faut être bien fin pour griffer les Regnards,  
Et pour bien aſſiner vne femme bien fine.

Oa ne fait plus eſtat du bon-heur de la vie,  
Le plus homme de bien, c'est le plus grand larron:  
Qu'il vienne en vne nuit ainsy qu'un potiron,  
Il est le bien-venu qui finance manie.

Ce ne font que voleurs aujourd'huy ſur la terre,  
Qui raffient à tous coups les theſors de la mer,  
Et des aides du Roy vont voltigeans par l'air,  
Pour taſcher d'eſmouuoir les elements en guerre.

Les Jardins tapiffez de beaultes nonpareilles,  
Les Palais releuez au-deſſus des hommes  
Ne témoigneroient pas que ce font des voleurs  
Qui aux depens d'autruy font faire ces merueilles.

Mais auceyuez qu'ils font, qui n'ont la cognoiſſance  
De ce que l'on cognoit de leur ſubtilité,  
Leurs comptes ambigus, tous plains de fauſſeté,  
Montrent aſſez comment ils ont ruiné la France.

L'vn pille ça & là, l'autre est ſur le pinacle  
Du Palais plein d'argent, qui se rompent le col  
Cognoit (mais las trop tard) que celuy est vn fol  
Qui ſur l'argent du Roy baſtit ſon tabernacle.

Les petits oyſillons qui n'ont pas l'aile forte,  
Sont aſſez ſuyens dedans les reſs tendus:  
Ainsy voit-on ſouuent les larronneux pendus  
A vn petit filet que le mal-heur emporte.

Le Hibou qui de nuit commence ſon ſamage,  
Est plus en ſeureté parmy ſes ennemis,  
Que ne font ces voleurs parmy leurs bons amis,  
Tant ils ont de frayeur d'estre mis en la cage.

Toutesfois nous voyons dedans cette figure  
Que leurs propres palais, & leurs belles maisons,  
Retraites de leurs vols, leur ſeruent de prisons,  
En attendant de Dieu vne peine plus dure.

Fuyez (monſtes d'enter) regorgez la pecunie  
Que vous auez vollee à tant de pauures gens,  
Vous auez enuilly vn ſemblable de parents  
Qui ſe mocquent de vous au fort de l'infortune.

Dieu veut jeu, c'est ce coup que l'apothume creue,  
C'est ce coup que l'on voit tant de delloyauté,  
C'est ce coup qu'on cognoit leur infidelité  
Qui les guide au galop en la place de Greue.

MOTIFS DE CETTE VIOLENCE

Premier coup d'État précédant celui du 24 avril : le 1<sup>er</sup> septembre 1616, Marie de Médicis se résout à faire arrêter Henri II de Bourbon, prince de Condé. Le surlendemain, une foule de plusieurs milliers de personnes investit et détruit l'hôtel de Tournon, propriété parisienne des Concini. Les méfaits commis sont impressionnants : des gardes sont tués, le somptueux décor intérieur et les jardins ravagés, la toiture du bâtiment arrachée. Cette gravure, favorable au parti des Malcontents, légitime le pillage au nom de la justice immanente : le vrai « vol » ne fut pas commis par la foule vengeresse venue reprendre son dû, il est le fait de « larronneaux » cupides qui, des années durant, ont sans retenue et sans vergogne spolié les trésors de la France.

[BnF, Département des Estampes et de la Photographie]

infidélité, / Qui les guide au galop en la place de Greve ». L'intérêt de l'image, et des vers qui lui servent de commentaire, repose sur l'effet d'attente : il s'agit de dépeindre l'atmosphère qui régnait dans la demeure *avant* que « les Malcontents » ne la détruisent. Aussi la gravure représente-t-elle les « motifs » de cette violence, non pas la violence elle-même : dégringolade d'un chapardeur sur le toit de l'hôtel, sans doute, mais surtout multiplication d'indices visuels connotant l'idée du piège prêt à se refermer sur les voleurs – grillages, carrelages, tuilage, filets, lacs, espaliers, sillons, parterres délimités, pavement et rets. L'atmosphère de licence généralisée, qui fait écho aux obscénités d'un texte comme *La Trompette française*, crée un effet d'attente, en prélude d'une catastrophe annoncée : le plaisir visuel tient ici au fait que les futures victimes sont les dupes de leur propre destin. La représentation est à la fois satirique – le jardin à la française évoque le royaume des Lys infesté d'une foule importune – et sarcastique : perte de morale, corruption généralisée du fait d'une intrusion parasite. On gémit sur la France ruinée et pillée (« Ce ne sont que voleurs aujourd'hui sur la terre »), mais on s'amuse aussi de la comédie grinçante et « coquine » de la cage et du chasseur. Dans ce théâtre du charivari où l'oiseleur est bientôt l'encagé, la topique du monde renversé, une fois encore, sert la démonstration. Le « potiron » poussé en une nuit et trop tôt venu évoque le parvenu Concini, bien sûr, mais le mot fait doublement image : il réfère aussi au « catze », au « vit d'âne » de *La Trompette française* – l'hyper sexualité du bouc émissaire assurant le discours de sa potentielle dévirilisation : en 1617, le *coyon* émasculé, chapon ithyphallique, est ainsi doublement ridiculisé<sup>34</sup>. Dans ce contexte propice à la concupiscence, le renard à longue queue, qui conjugue la trahison et la lubricité, renvoie évidemment à l'Italien priapique : « La chasse [étant] un plaisir sans borne et sans limite », de fines « dames » s'évertuent à garder l'animal à fourrure prisonnier sous leurs jupes. Les oiseaux qui « volent » (l'effet d'homonymie et de syllepse participant à l'évidence du jeu poétique) et les humains qui convoitent figurent la suite bruyante des favoris : mignardises et vains babils, pauses lascives d'« amis que vent emporte<sup>35</sup> ». L'impression d'étrangeté repose ici sur l'expression du désordre. Tout s'agite, tout s'excite, l'*hybris* est générale : « un plaisir sans borne et sans limite ». Aussi l'empressement maniaque dont font preuve les « larronneaux » confère-t-il, par contraste et compensation, une

extraordinaire présence aux deux volatiles du tableau demeurés immobiles. Le hibou qui, du haut d'un pieu, fait face au spectateur, et l'oiseau de profil juché sur la tourelle, attirent bientôt l'œil. Constituent-ils une allusion aux partisans de Louis XIII, ou au roi lui-même, qui « Est plus en sûreté parmi ses ennemis / Que ne sont ces voleurs parmi leurs bons amis » ? La gravure maintient adroitement le suspense, jouant en continu sur les effets de suggestion : si le roi n'est pas clairement identifiable sur l'image alors même qu'il est nommé dans le texte, c'est sans doute par prudence, – tout vient à point à qui sait attendre... *Festina lente*.

Changement radical après le coup d'État du 24 avril : dans un grand nombre de libelles, l'allusion fait place à l'apostrophe. Mais il ne s'agit plus, comme dans *La Sanglante chemise*, de réveiller le dormeur en recourant aux puissances roboratives de l'injonction. L'adresse procède désormais d'une adhésion sinon exaltée du moins assumée. Après que la bulle conchinesque, « monstre de faiblesse » et « éponge d'ordure<sup>36</sup> », eut éclaté, l'image glorieuse du roi des Lys s'impose aux regards de tout un peuple :

Dieu qui tient les cœurs des Roys en sa main, les ayant establis sur les nations ses Lieutenans, & ses vives images, vous a enflamé de l'amour de Justice et vous a porté à ceste exécution, comme jadis il anima David à la defaictte de Goliath, & Judith à l'occision d'Holofernes [...]. O quel riche tableau sur le frontispice du bastiment de vostre gloire, c'est la première vertu que David chantoit sur la Harpe, pour la recommander en sa personne aux Roys & aux Princes, vertu vrayment Royale et Angelique.<sup>37</sup>

Victoire sans bavure pour le fils du Grand Henri ? D'une certaine façon oui, bien sûr. Le jeune roi gagne là ses premiers lauriers, « rétabli[ssan]t la communion des Français dans le culte monarchique. [...] C'est alors que pour magnifier l'assassinat politique qui a été perpétré, le surnom de "Juste"<sup>38</sup> [lui] est définitivement attaché<sup>38</sup> ».

Pour autant un étrange phénomène de résistance vient minorer la prouesse : la bulle « d'ancre », comme l'écrivent malicieusement les libellistes, éclate au visage du héros, prouvant par là son étonnante capacité de nuisance. Le coup d'État du 24 avril 1617 dont l'objectif politique était de rétablir le consensus des grands autour du monarque<sup>39</sup> confère via les libelles diffamatoires une nouvelle vie aux années Concini. Alors même que l'action royale aurait dû y mettre fin, elle prolonge le souvenir de « la culbute des Coyons<sup>40</sup> ».



En réalité, le roi ne tranche qu'imparfaitement le nœud gordien en déjouant l'intrigue du favori dans la mesure où il en escamote l'issue. Dès lors, c'est un peu comme si le vaincu entraînant le vainqueur dans sa tombe. Qu'il s'agisse de dédouaner Louis XIII du crime d'homicide ou de révéler les dangers auxquels la France, grâce à lui, aurait échappé, les libellistes en sont ainsi réduits à reprendre les arguments professés durant les mois et les années précédant le coup d'État<sup>41</sup>.

Synthèse en forme d'exutoire : *La Conjuracion de Conchine*<sup>42</sup>, récit mi-historique mi-encomiastique généralement attribué à Pierre Matthieu<sup>43</sup>. Ce texte paru en 1618 se fait fort de révéler toute la vérité sur l'affaire en dévoilant les tenants et les aboutissants de l'odieuse tyrannie :

Nous avons infinis autres argumens de la trahison & conjuration de Conchine contre ceste Couronne : l'on sçait les pratiques, menées & factions que Conchine a faictes avec les estrangers, qui sont autant de Citadelles invincibles qu'ils ont parmy nous, & de fausses clefs qui leur ouvrent les portes pour y entrer. La Nature l'avoit enfanté, la Volonté exercé, & la Fortune reservé à ceste fureur & demence. Il conseilloit mal la Royne, & luy representoit les affaires de l'Estat que bon luy sembloit, & selon ses passions particulieres, comme ces Peintres qui cachent les defauts des visages qu'ils ont à pourtraire, au plus bas & profond des ombrages, les desrobant aux yeux des plus clair-voyans, & relevent à la veuë de tous ce qui est de plus beau.<sup>44</sup>

En réalité pourtant, n'est-ce pas une fois encore la même ritournelle qui résonne et retentit ? Cet écrit reprend à son actif la plupart des arguments réunis par les pamphlétaires depuis 1614. Nouveaux effets de ressassement : profitant de la crédibilité de la reine et de la jeunesse du roi, les Florentins ont spolié l'État en pactisant avec l'ennemi espagnol et en favorisant les intérêts ultramontains, ils ont trempé dans l'assassinat d'Henri IV ranimant les dissensions civiles et le souvenir douloureux de la Ligue<sup>45</sup>. Se rendant coupables de crime de lèse-majesté humaine et divine, ils ont péché contre Dieu en pratiquant des envoûtements afin de s'emparer du trône :

Nous estions en la paix par la sage conduite de la Royne, les Princes & grands du Royaume ne songeoient qu'à passer le temps doucement : c'est homme voyant que le Roy estoit en bas aage, que la Royne Regente estoit grandement aimee & honorée de

tout le monde, & que tout dépendoit d'elle entierement ; il employa toutes les finesses avec sa femme par charmes & sortileges, dont ils se sont toujours meslez à gagner l'esprit de ceste bonne Princesse, qu'ils tenoient comme assiegee, & affectoient de faire croire au monde qu'elle ne parloit que par leur bouche, & n'entendoit que par leurs oreilles, & qu'ils fussent les seuls organes de ses commandemens & ordonnances. Et de fait tout se faisoit par eux, rien sans eux, les offices & benefices, gouvernemens, honeurs & dignitez se conferoient à leur discretion : ils dispoient non seulement des bien-faiçts & parties casuelles, mais aussi des finances à leur plaisir : ce que le defunct Roy avoit amassé dans la bastille avec grand soin & vigilance, & avec un mesnage provide fut espuisé incontinent, l'ordinaire tellement englouty, qu'il falut emprunter à grands interests. Tout le monde se plaignit incontinent de veoir ses pensions & appointemens divertis, & notamment les Grands, qui n'estoient plus que comme le vulgaire, sans faveur, sans autorité, en mespris à ceux qui les devoient respecter & reverer : Bref, toute la puissance demeura entre les mains de Conchine & de sa femme. Abusant du bas aage du Roy, & de la faveur qu'ils avoient, ils gouvernoient plus mal les affaires que quand Phaeton voulut conduite le Chariot de son père dans les Cieux. La mort du defunct Roy renversa ceste ferme colonne qui tenoit tout l'edifice de la France en bon estat, & fit tout encliner du costé de Conchine & de sa femme, qui manioient toutes choses, premierement en secret, & puis apres publiquement. [...] Ainsi cest homme fugitif de son pays pour sa pauvreté, des plus contemptibles entre les hommes, par le moyen de sa femme, est parvenu à une telle puissance qu'il attiroit à soy par sa fortune, & les grands, & les petits de ce Royaume.<sup>46</sup>

Sans surprise, le réquisitoire repose sur la double accusation de prévarication et de sorcellerie : aux figures mécaniques décrivant la puissance manœuvrière des intrigants répond un lexique de la magie censé apporter la preuve de leur influence occulte.

Mais pour conforme et convenue qu'elle soit, cette charge n'est pourtant pas sans risque. Car c'est bien Louis XIII qui, au finale, apparaît comme la dupe de l'odieuse manipulation. Durant des mois et même des années, l'héritier d'Henri le Grand ne fut, à en croire le narrateur, qu'un roi fantoche :

[Le favori de la reine] estoit en France ce que jadis fut en Perse Bagoas lieutenant du Roy, car il avoit toute la prééminence du

Prince, excepté seulement le nom : Tout se faisoit sous l'autorité du Roy, mais il ne commandoit & n'agissoit que par le mouvement & la volonté de Conchine.<sup>47</sup>

François de Rosset, en courtisan avisé, a bien compris le danger que représentait ce genre d'argumentation. En exhibant le portrait du couple sulfureux au fronton de ses *Histoires memorables* il se garde bien, contrairement aux libellistes dont l'auteur de *La Conjuration de Conchine* a peine à se détacher, d'associer de trop près Louis XIII à la chute des Florentins. Même chose pour Marie de Médicis dont il fait la victime malheureuse (et innocente) d'un drame icarien. Si l'écrivain reprend à son compte certaines des accusations portées par les pamphlétaires à l'encontre des deux favoris, c'est en moraliste chrétien qu'il prétend à l'autorité de la parole, renonçant par exemple à pénétrer les arcanes du pouvoir et à comprendre les mystères de la faveur : « Ô Providence de Dieu que l'on ne peut sonder ! Comment permettez vous que la plus digne Princesse du monde soit si misérablement abusée, qu'elle ne vueille que ce qu'une execrable veut, et ne depende que de la volonté d'une sorciere<sup>48</sup> ? » Rideau non seulement sur la cause première, mais aussi sur les causes secondes.

La manœuvre de Rosset<sup>49</sup> et les « embarras<sup>50</sup> » de Matthieu en disent long, finalement, sur la part d'ombre qui accompagne le coup d'État deux ans encore après les faits. Et si le 24 avril, tout bien considéré, n'avait résolu aucune des deux intrigues, ni celle des favoris, ni celle du roi ? Et si une autre intrigue s'était nouée avec la chute des Concini, laissant derrière elle de nouvelles ombres ? Parmi les libelles parus dans le climat d'enthousiasme qui suivit le coup d'État, plusieurs campent le roi en intriguant, aussi aguerris d'une certaine façon que le fut son rival, tramant dans le plus grand des secrets son « affaire<sup>51</sup> », selon le mot employé par l'auteur de la *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du Maréchal d'Ancre*. Dans ces occasionnels où le mythe et la fantaisie pallient les manques de l'histoire, rien n'est jamais vraiment dit sur les circonstances exactes entourant la décision royale. Sur ce point précis, il est vrai, le mystère reste encore entier, ou presque. La vulgate historique, largement dépendante de la version donnée par Richelieu dans ses *Mémoires*, est fixée au début du XX<sup>e</sup> siècle par Louis Battifol<sup>52</sup>. Louis XIII aurait résolu de faire arrêter Concini pour l'emprisonner. À la demande de Vitry, *Que faire, sire, s'il résiste*, le roi n'aurait rien répondu. Ce sont Luynes et Déageant – à en croire

Richelieu – ou Montpouillan, un intime du monarque, qui auraient tranché à sa place : *S'il résiste, il faut l'exécuter*<sup>53</sup>. *La Relation exacte* n'évoque pas les délibérations qui auraient précédé le commandement final, mais dans son *Journal* Robert Arnauld d'Andilly considère pour sa part que Louis XIII aurait bien donné l'ordre d'en finir avec Concini<sup>54</sup>... La question que posent ces témoignages, on le voit bien, porte sur le jugement royal. Les deux conditions qui fondent l'acte philosophique, entendement et expression, ont-elles été réunies ? En la circonstance, y a-t-il eu maîtrise et liberté dans l'action et dans la décision ?

Sans surprise, la propagande officielle refuse de lever le voile sur de telles interrogations, se contentant de récuser toute idée de préméditation. La *Lettre du Roy aux Gouverneurs des Provinces, sur la mort du Mareschal d'Ancre*, par exemple, plaide la légitime défense, et s'abrite une fois encore derrière la théorie du complot. Mais nulle « maxime d'État » ne renseigne sur le génie supposé du prince à *métis*<sup>55</sup>, par crainte peut-être qu'un certain nombre de souvenirs « traumatiques [n'ouvrent] la possibilité d'une histoire machiavélique<sup>56</sup> ». Ce silence, savamment entretenu par le pouvoir, contrevient d'une certaine façon à la règle formulée par Naudé dans ses *Considérations politiques* – le coup d'État réussi, on s'en souvient, pouvant (ou devant ?) donner lieu à un aveu, dès lors qu'il est professé après coup. Mais finalement ne s'agit-il pas d'un vœu pieu chez le théoricien de la raison d'État ? On serait plutôt enclin à le penser : sa définition étroite de l'*arcanum* contrevient en effet à l'idée même d'un art de gouvernement : pour Naudé, il n'est pas d'enseignement politique qui vaille – on ne peut *apprendre* à combattre la fortune à partir de modèles préétablis<sup>57</sup>. Si, comme le soutient Bruno Tribout, la conjuration constitue « le miroir ironique [des] origines troubles » du pouvoir, quel bénéfice ce pouvoir aurait-il d'ailleurs de rendre public le reflet de sa propre dégradation ? « Représenter la conjuration », écrit encore B. Tribout, « c'est, comme dans un miroir inversé, représenter génétiquement le pouvoir, montrer l'origine occulte et occultée d'un ordre établi qui voudrait bien cultiver l'amnésie volontaire. Aller contre cette obscure injonction à l'oubli, c'est briser un interdit essentiel et proprement politique<sup>58</sup> ». Et l'interdit, à l'évidence, n'est pas brisé en 1617, pour le plus grand plaisir des plumes stipendiées qui profitent d'un contexte politico-historique complexe, où « l'expansion de l'État passe par des velléités ou

des réalités de réglementation ou de réforme<sup>59</sup> », pour écrire leurs propres versions de l'histoire justement.

Et dans les officines, le vide explicatif est très largement compensé par le pouvoir de l'imagination. Le potentiel d'énergie verbale suscitée par un cataclysme familial digne des Atrides est à la hauteur des inventions qu'il suscite. Un flot des textes déferle après le 24 avril sur la scène publique par effets de catharsis collective : il s'explique en grande partie par la surprise d'une disparition, celle des Concini (disparition ô combien ambiguë en réalité, on l'a vu), et par le spectacle brutal d'une éviction, celle d'une mère par son propre fils. Mais la multiplication des points de vue générés par cette double conjonction n'est pas sans incidence : le flottement évaluatif qui en résulte n'épargne personne, à commencer par l'auteur présumé du coup, de loin le plus exposé. *Auteur*, le fut-il vraiment d'ailleurs ? N'aurait-il pas été l'instrument d'une autorité supérieure, un second couteau en somme – l'opération d'attaque incombant à Dieu et aux princes ? Polyphonie et polysémie. Plusieurs textes favorables au roi en viennent encore à tempérer le concert des louanges, soulignant par exemple, avec plus ou moins d'insistance et selon des modalités diverses, l'extrême violence du « coup », les exactions morales, les rituels sacrilèges et infâmants perpétrés sur le cadavre de Concini. Même effet de disparité à propos de la responsabilité de la reine mère : le rôle qui fut le sien demeure soumis à l'appréciation. Éclairages en demi-teinte pour chacun des protagonistes finalement, fussent-ils vainqueurs ou vaincus, et parfois même vaincus et vainqueurs : la bravoure de la « magicienne » Galigai face à la mort suscite l'étonnement, la surprise, voire l'admiration<sup>60</sup>. Il n'est pas jusqu'aux princes, grands ordonnateurs dans ces campagnes de presse, qui ne soient eux-mêmes suspectés de manipulation : leur cause, finalement, ne tient-elle pas d'un simple « prétexte<sup>61</sup> » ?

Et si Louis XIII, dont le rôle exact peine à apparaître dans cet entrelacs politico-littéraire, était au bout du compte le grand perdant d'une opération publicitaire incontrôlée et incontrôlable ? Et si le roi subissait dans l'éloge ce que Concini essuie dans le blâme ? Tour à tour Phébus, Apollon, Hercule, David ou Salomon, Louis le Juste brille de mille feux, mais son portrait, trop émaillé d'escarbilles, manque de clarté :

[...] vous avez (SIRE) comme cet illustre Heros Hercule estouffe les monstres qui vous assailloient au berceau, vous avez, comme

ce manifique Roy de Jerusalem, Salomon, en vostre jeunesse prins séance au liēt de Justice, fait seoir la deesse Themis à vos costez, & des rays flamboyans de son espée, dissipé le mal qui vous environnoit, comme le Soleil à son lever escarte les nuages qui le veullent obscurcir, ce Phaëton, qui vouloit conduire le char de Phœbus est tombé dans l'ignominie.<sup>62</sup>

Pour les auteurs de libelles qui s'exercent à l'art de la variation dans l'intention de séduire un public friand de satires, de pastiches, de centons et d'autres salades parodiques<sup>63</sup>, le coup d'État du 24 avril fut surtout un coup d'éclat. Constamment soumise aux pouvoirs détournés de l'allégorie, l'image royale perd dès lors en fermeté et en visibilité. En devenant source d'imagination Louis XIII échappe progressivement à la représentation. Sous prétexte d'objectivité ou par parti pris délibéré, la relation du *Mercurie françois*, on s'en souvient, maintenait le jeune monarque à distance des événements du 24 avril, quitte à le faire apparaître comme un simple figurant. Les thuriféraires de 1617, pour leur part, instrumentalisent la figure royale : ils la modulent et l'adaptent en fonction des genres littéraires qu'ils adoptent pour modèles – parodie héroï-comique ou burlesque, pastiche, entrée triomphale, *ecphrasis*, nouvelle historique, épître familière, satire, tragédie, farce, récit pathétique etc. Loin de former une frise homogène, les éclairages qu'opèrent ces textes constituent une vaste et curieuse mosaïque, espace propice aux jeux axiologiques et aux perspectives anamorphotiques. Or dans ce climat de tensions et de désordre, l'audace l'emporte bientôt sur toute autre considération. La vague encomiastique, par exemple, suscite des réactions de rejet voire d'hostilité : dans la *Riparographie*, le poète ordinaire de Marie de Médicis Étienne Durand compare le roi à Néron, empereur tyrannique et matricide. Poussé dans ses retranchements, le pouvoir politique réagit par une répression aussi brutale qu'implacable : en 1618, Durand et deux Florentins, les frères Sittii, sont arrêtés, jugés, suppliciés et exécutés pour avoir écrit des livres contrevenant à l'honneur et à l'autorité du monarque<sup>64</sup>...

Que les années qui précèdent et qui suivent le coup d'État du 24 avril, notamment par le biais de campagnes de presse, aient travaillé l'image du roi au point d'affaiblir son autorité souveraine, c'est ce que suggèrent plusieurs mémorialistes qui contestent la thèse de la « merveille » et plaident, au nom même de la sacralité monarchique, pour une refondation politique et éthique de la fonction royale<sup>65</sup>.

Nicolas Pasquier revient sur les conditions qui ont accompagné l'assassinat de Concini. Dans ce qui peut s'apparenter à une forme d'excuse, l'auteur du *Gentilhomme* (1611), allègue « l'âge bouillant » de Louis XIII – cette chaleur juvénile « semblable à un vin fumeux<sup>66</sup> » comme l'écrit Bossuet de Bernard de Clairvaux :

Laissant là tout ce discours à part, je vous diray que nous loüons volontiers & largement le proceder qu'à tenu le Roy contre le Mareschal d'Ancre, pour avoir esté bien entrepris, conduit & executé : mais pour cela nous ne devons laisser de prier Dieu, que le Roy en sa puissance absoluë & autorité souveraine qui n'est point limitée, tienne mesure, & que Dieu luy regle & dirige sa volonté, la gardant de se desborder & vaguer en licence effrenée, d'autant que ce n'est pas vraye grandeur, que de pouvoir tout ce que l'on veut, mais bien de vouloir tout ce que l'on doit. Je ne vous dis pas cecy sans raison : Car combien que je sçache que cette mort soit de celles qui par la loy devancent les accusations : si est-ce que le vice, en un aage boüillant, prenant sa course legere par la carriere de la puissance, pousse & presse toute violente passion, faisant qu'une colere devient aussi tost meurtre ; un amour adultere ou rapt, une avarice, confiscation : qu'une parole n'est pas plustost achevée, que celui qui est tombé en soupçon, perit ; & celui qui est calomnié, est perdu. Et puis à l'endroit des Roys & des Princes, les punitions la plupart du temps precedent les imputations ; & les condamnations les preuves : lesquels quand ils sont une fois amorcez à tels meurtres, ne se contiennent jamais dans les limites qu'il faut. A ce que nostre Roy ne tombe plus en l'extremité où il est tombé pour le Mareschal d'Ancre, prions Dieu qu'il l'inspire, à ce qu'il veille & garde de ne laisser monter en autorité celui qui puisse nuire à son estat.<sup>67</sup>

Richelieu, pour sa part, porte le fer contre les mauvais conseillers. S'il épargne la mémoire de Concini, répondant peut-être ainsi aux accusations d'« ingratitude » professées à son encontre, il accuse personnellement Luynes<sup>68</sup>. Au nom de la sagesse morale et de la loi divine, il condamne dans le même temps le coup du 24 avril dont il souligne l'indignité manifeste :

On a parlé diversement de ce conseil [que Luynes donna au Roi de se défaire de Concini] : les uns le louant comme un conseil extrême en un mal extrême, et l'estimant juste, nonobstant qu'il soit contre les formes, à cause que toutes les lois et les formes

de la justice résidant comme en leur source en la personne du Roi, il les peut changer et en dispenser comme il lui plaît, selon qu'il le juge à propos pour le bien de l'Etat et la sûreté de sa personne, en laquelle tout le public est contenu. Mais cette opinion n'est guère dissemblable à celle du flatteur Anaxarque, qui disait à Alexandre qu'on peignait la justice et l'équité aux deux côtés de Jupiter, pour montrer que tout ce que les rois voulaient était juste [...]. Mais elle est bien éloignée et de tout ce que les hommes sages de l'antiquité ont dit, que les actions des rois ne sont pas justes pour ce qu'ils les font, mais pour ce que leur vie étant l'exemplaire de leurs peuples, ils la règlent selon la justice et l'équité, et, pour bien commander aux hommes qui leur sont sujets, obéissent à la raison, qui est un rayon ou une impression que nous avons de la Divinité, et à la loi de Jésus-Christ, qui nous enseigne que Dieu est le roi primitif, et que les rois ne sont que les ministres de son royaume [...]. Joint qu'il était aussi aisé au Roi de le faire prendre prisonnier dans le Louvre, qu'il lui avait été d'y faire arrêter M. le prince, qui avait toute la cour et tout le peuple et tous les parlements en sa faveur, ce que celui-ci n'avait pas ; joint que la Reine sa mère, qui dès longtemps avait volonté de le renvoyer en Italie eût tenu à grande faveur du Roi qu'il l'y eût renvoyé s'il eût été arrêté prisonnier. Et partant ce fut un conseil précipité, injuste et de mauvais exemple, indigne de la majesté royale et de la vertu du Roi, qui n'eut point aussi de part en cette action, car il commanda simplement qu'on l'arrêtât prisonnier, et qu'on ne lui méfît point, si ce n'était qu'il mît le premier la main aux armes, de sorte qu'on ne pût l'arrêter qu'en le blessant.<sup>69</sup>

La question de l'apprentissage des vertus est bien au cœur de ces deux textes en forme de réquisitoire : sans guide ni boussole, le roi de seize ans fut la victime malheureuse de ses propres passions – il n'a pas su se « contenir<sup>70</sup> ». Pasquier évoque la nécessité de « régler » et de « diriger » la volonté, quand Richelieu rappelle que la « raison » seule est capable d'« enseigne[r] » l'homme à reconnaître un « mauvais exemple ».

Contrairement aux vertus cardinales et théologiques, les vertus royales n'ont jamais été réellement fixées, même si, des siècles durant, les *specula* ont martelé que seul un prince vertueux était en droit d'exercer une autorité sur son peuple au prétexte que la sagesse était le préalable nécessaire à l'art de gouverner<sup>71</sup>. Or quel traitement les libelles anti-Concini réservent-ils à cette question des vertus et au-delà à



celle d'une éducation princière ? Prenons la force et la piété d'abord. Ces textes célèbrent assurément en Louis XIII ces deux vertus réunies : le coup du 24 avril fut d'autant plus fort que Dieu lui-même arma le bras du roi, montrant par là l'attachement qu'il portait au Très Chrétien et au royaume de France. Coup extraordinaire en vérité, administré par l'Omniscient pour rétablir la justice parmi les hommes et écraser le mal. L'argument de la transcendance, que la plupart des libellistes favorables au « coup » royal allèguent, offre l'avantage de justifier la mort physique de Concini. N'importe qui en dehors même de tout jugement préalable et de toute autorité publique est en droit de supprimer le tyran d'usurpation si Dieu, qui pourvoit à tout et qui est maître des hommes, le décide<sup>72</sup>. Le 24 avril, simplement, Dieu a choisi un roi pour asseoir son autorité. D'une certaine façon, ce choix conforte la légitimité du tyrannicide : les liens qui unissent le Très Haut à la royauté des Lys sont de l'ordre du sacré<sup>73</sup>. Dans ces conditions, rien de plus naturel que l'Oint du Seigneur, majeur depuis 1614, ait été choisi par Dieu le Père pour accomplir ses volontés.

Reste un point, qui demeure en suspens : comment être sûr que ce particulier, fût-il roi et fils de roi, ait interprété avec justesse l'ordre divin ? Insensiblement, on en arrive à la vertu de prudence (et évidemment de justice), car c'est bien, encore une fois, la question de l'exercice du jugement que pose le coup d'État du 24 avril. À seize ans, Louis XIII, roi longtemps mis sous tutelle, put-il exercer correctement son jugement pour rendre la justice ? Francis Goyet définit la prudence antique à partir de la notion aristotélicienne d'*habitus* : « L'*habitus* ou en grec *hexis* est une disposition stable, qui perfectionne dans la ligne de sa nature le sujet en qui elle est<sup>74</sup> ». L'*habitus* prudentiel, comme tout autre *habitus*, se définit ainsi par trois points. Par sa distribution, d'abord, forcément inégalitaire : à ce titre Louis XIII, fils de grand Henri, et descendant de saint Louis, est mieux pourvu que tout autre, il est en quelque sorte prédisposé à la prudence. Par sa capacité à croître, ensuite, à progresser dans le temps, à se perfectionner. Par le fait, enfin, qu'il relève d'une permanence de l'être, d'un point fixe et constitutif. Corollaire des deux derniers points et surtout du second par rapport aux autres : l'*habitus* prudentiel bien qu'inné, bien que relevant d'un *genus* et transmis tel quel, ne devient efficace que parce qu'il se prépare, que parce qu'il s'accomplit dans la continuité et dans la durée.

Or les pamphlets qui pratiquent la réécriture historique, qui usent et abusent d'arguments controuvés pour parvenir à leur fin, ne disent rien de probant, on l'a compris, sur la manière dont Louis XIII aurait exercé son jugement avant de commanditer le coup d'État. Rien ne permet de savoir si oui ou non le jeune roi a été prudent, juste et avisé, en donnant l'ordre d'arrêter (ou de supprimer) Concini ou en se laissant persuader du bien-fondé d'une telle action. Rien ne permet d'interpréter les ressorts de l'affaire. D'une certaine manière les choses sont plus claires concernant la tempérance et sa fille, la clémence, auxquelles les libelles de 1617, faut-il s'en étonner, accordent une place moins grande – Louis XIII est fréquemment associé à Apollon Pythien, qui ne fut guère un modèle en la matière<sup>75</sup>. Même si la tempérance n'est pas la plus grande des vertus cardinales – elle concerne le bien de la personne quand les trois autres engagent le bien commun –, elle n'est pas moins essentielle dans la mesure où elle a pour charge de réfréner les passions. En 1408, Nicolas de Clamanges adressait ainsi au futur Louis XII une épître intitulée *Delectatus sum* où il faisait d'elle un trait constitutif de l'*ethos* royal : la clémence favorise l'amitié et dompte les superbes, met un frein à la vengeance et réconcilie les adversaires. Mais Clamanges insiste sur un point : cette vertu éminemment royale, qui emprunte conjointement à la sagesse antique et à morale chrétienne, requiert un apprentissage constant. Or encore une fois que montrent les pamphlets de 1617 ? Que le coup d'État ressortit à une éthique et à une esthétique de la *terribilita*. De manière générale, ces écrits contreviennent très largement à l'image héritée du roi de toute éternité, maître de lui-même et parangon de vertus. Contrairement à l'idée héritée selon laquelle le savoir, et plus précisément le savoir livresque, constitue une « conquête progressive de l'homme » dans sa capacité et dans son désir « d'acquérir l'aptitude à connaître le vrai et à pratiquer le bien<sup>76</sup> », ces textes jouent sur les passions, d'abord parce qu'ils les représentent, ensuite parce qu'ils les sollicitent. *Le Fidèle sujet*, par exemple, met en scène un narrateur proprement halluciné par l'action royale :

Mais que vous, SIRE, en la foiblesse de votre aage, ayez eu l'esprit si plein d'une resolution si forte & vrayment Royale, avec la discretion de prendre vostre temps, et cependant une patience merveilleuse et conduite si secrette qu'à peine se trouveroit elle semblable aux ames plus chenues, c'est ce qui meslant

l'estonnement avec la jouissance me jettoit comme hors de moy-mesme, & ainsi qu'une lumiere trop grande esblouissoit les yeux de mon jugement, je sentoie bien des allegresses en mon cœur, mais en un tel estonnement et en une si grande abisme de joye, à peine comprenois-je la merveille d'un tel œuvre : & la comprenant, mon ame en devenoit si plainement ravie, que comme une phiole remplie de quelque odoreuse liqueur, se respand au commencement que goute à goute, ainsi elle ne pouvoit qu'en haletant mettre dehors les esclans du ravissement dont elle estoit si pleine, de sorte qu'il m'a fallu du temps pour revenir à moy [...]. Partant aimable & espouventable coup ! la vertu duquel sera tousjours esclatante voire comme une vive escarlatte de Tyr paroist plus belle de loin que de pres, sera encore mieux admirée & honorée de la posterité. Bien-heureux coup, qui fait que repassant en ma memoire tous les actes vertueux des Princes dont il me peut souvenir, je n'en trouve point, SIRE, auquel vous puissiez mieux estre assorti que le sage Salomon.<sup>77</sup>

Jugement ébloui, raison empêchée, étonnement, abîme de joie, regard étoupe par l'éclat, ravissement, élan<sup>78</sup> : l'auteur voile ce qu'il écrit et les mots dont il use disent paradoxalement leur incapacité à relater l'indicible. Poétique babillarde de l'apophasie en somme – la prouesse royale entre dans l'histoire non par le biais rationnel du concept mais par le truchement de l'analogie, vecteur privilégié de la propagation émotive<sup>79</sup> :

Dieu, par sa toute puissance, nous représente un Phœbus, reluisant à ce Royaume Chrestien un soleil radieux lequel à dechassé ce faux Piton hors de sa presence, & de la clarté & l'a renvoyé aux tenebres et aux lieux esgarez de la lumiere, pour y recevoir le salaire qu'il s'estoit acquis par son orgueil.<sup>80</sup>

Cet infléchissement rhétorique et logique n'est pas sans conséquence : faute d'être absolument identifié, Louis XIII ne peut être imité, il perd son statut d'exemple, tout au plus peut-il prétendre à l'adoration. Or ce glissement pathétique comporte aussi un risque politique : si la familiarité contribue à définir le vrai monarque, sa déification est au contraire un indice de tyrannie. « Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, il était courant », écrit Nicolas Le Roux, « d'opposer le Grand Turc, maître invisible d'un empire entièrement soumis à sa volonté, au roi de France, facile d'accès et se comportant au sein de sa noblesse comme un *primus inter pares*<sup>81</sup> ».

Finalement, ce que ces occasionnels marqués par l'éloge et la merveille cherchent avec plus ou moins de force à occulter, c'est une réalité beaucoup plus banale. À seize ans le prince jouvenceau à la santé fragile<sup>82</sup> est encore, bien que majeur, sous la gouverne d'autrui : en octobre 1614, il accède au Conseil, mais en 1616 il en est exclu. Or le 24 avril 1617, c'est du moins ce que cherchent à faire accroire les libelles, met fin à ces années d'apprentissage au prétexte qu'elles furent des années d'esclavage. Le pamphlet, sans doute, qui stigmatise le plus l'éducation princière est bien sûr *Le Roi hors de page*. Le propos prêté à Louis XIII est d'une violence inouïe à l'encontre de Marie de Médicis. Le fils entend pour la première fois gouverner par lui-même. Aussi vomit-il l'Italie vicieuse qui l'aurait, par le truchement complice de sa mère, maintenu sous tutelle :

Je suis Roy maintenant, MADAME, je suis sans Maistre, sans Contrerolleur, sans Arbitre, de mes volontez, sans Compagnon (disoit Henry troisieme mon ayeul à la Roynne sa mere) lors que ne pouvant plus supporter l'audace autorisee d'un Prince estrange, trop affermie & estable, au prejudice de la Monarchie, qui m'est escheuë en partage, il l'eut terracé, & reduit en l'estat, où les temeraires & ambitieux se voyent ordinairement precipitez apres une longue & riante fortune.<sup>83</sup>

Ce que suggère ce passage en forme d'hommage à Henri III (filiation, on s'en souvient, que Naudé fait sienne dans son traité) tient en quelques mots : Louis XIII ne devient vraiment homme et roi qu'en ordonnant la mise à mort de Concini – il cesse d'être un apprenti en frappant d'estoc. Ce faisant, juste retour des choses, c'est sa propre mère que le roi « hors de page » infantilise :

Madame, je suis à present ce que je dois estre, je gouverneray desormais mon Empire sans contredit [...]. Ce que je rapporte ici, Madame, a deux fins principales, l'une pour vous monstrier qu'encore que m'avez fait nourrir en tenebres, contre les regles & formes observees en l'eslevation des Rois, probablement pour profiter de ma simplicité, du tout ignorant en l'Histoire de mon Royaume, & l'autre pour vous asseurer qu'ayant ceste cognoissance, j'ai à present assez de jugement pour me garantir de semblables evenemens. Je ne vous represente pas cecy pour me tirer entierement du respect que je vous dois comme fils mais je veux parler en Roy, & en Historien tout ensemble. Pour vous faire voir que l'Italie a esté la forge où tous les resorts de nos mal-heurs ont pris leur trempe [...]. Madame, il

me faut laisser faire, faisons un eschange de nos actions, muons de chance, et faites ce que je faisois. Vous irez à la chasse, vous irez aux Thuilleries, & vous y amusez à faire des bouquets, à y jouer aux barres, à ouïr la musique du Rossignol, & en tuer quelques-uns pour faire cuire a la Mareschalle, afin que sa voix vous soit plus douce & agreable. Vous servirez les Maçons à quoi vous preniez si grand plaisir de me voir occupé, mais en faisant tout cela gardez d'approcher de l'Echo, cette meschante fille des bois, car elle diroit tout, mesmes les choses que je sçai, & que je ne veux pas dire hors de là, c'est une babillarde, & une causeuse, qui ne cele rien.<sup>84</sup>

De la même manière que le roi n'aurait jamais dû être jardinier, maçon, oïseleur, chasseur ou joueur, il n'aurait jamais dû être confié à des maîtres qui se sont contentés de le « nourrir en ténèbres ». Historien, d'ailleurs, ne l'est-il pas *par lui-même et de lui-même* devenu ?

Un des intérêts de ce texte qui se donne à lire lui aussi comme un témoignage « historique » tient au fait qu'il jette un voile d'ombre sur l'éducation en tant qu'institution monarchique : enseigner le prince, et l'enseigner qui plus est alors qu'il est majeur c'est, sous le prétexte fallacieux de le rendre meilleur, le réduire au silence et l'exclure de l'action politique – ce que suggère d'ailleurs déjà un texte comme *La Trompette française*. Enseigner c'est *enseigner*, autrement dit tromper<sup>85</sup>. Le « passage aux hommes », en période de régence notamment, constitue ainsi un redoutable piège : il permet à des envahisseurs « étrangers » d'exercer en toute impunité leur tyrannie. Pendant que le petit prince grandit et obéit, d'autres usent de leur autorité à ses dépens.

Une des estampes de l'époque représente d'ailleurs « Le Marquis d'Ancre parlant en maître » avant de se rendre au Conseil. Cette gravure sur bois de facture assez médiocre vaut surtout pour ce qu'elle suggère : Ancre est ici campé en tyran. Mais du tyran au barbacole maniant la « verge et le fouet, [et tenant ses élèves] sous la discipline et la housine<sup>86</sup> », il n'y a qu'un pas : Concini cloue le bec à toute opposition, oppose une fin de non recevoir à qui s'interpose, faisant régner l'ordre au Conseil comme le ferait un pédant dans ses classes<sup>87</sup> – « Et s'il y a aucuns à mes desseins contraires / Je les feray chasser ».

Rupture épistémologique par rapport à la tradition médiévale des *specula* et aux principes éducatifs de la Renaissance humaniste

LE MARQUIS D'ANCRE  
PARLANT EN MAÎTRE.



Je m'en vay au Conseil pour sçavoir les affaires,  
Et s'il y a aucuns à mes desseins contraires  
Le les feray chasser, & y establiray  
Tel de mes afidez que choisir ie voudray.

L'estampe gravée sur bois représente Concini en *magiſter*. Le geste de la main à l'encontre des grands venus l'approcher est empreint de vanité et d'arrogance. La morgue du conseiller de la Couronne est notamment soulignée par les bâtiments disposés en arrière-plan : l'espace laissé libre entre la maison de droite et les constructions de gauche faisant bloc contribue à isoler le favori. L'élévation de son genou droit, qui accompagne la tension du bras, participe de cette mise en scène d'autorité – Concini *le porte haut* : il pontifie, se rengorge, se hisse et se hausse.

[BnF, Département des Estampes et de la Photographie]

qui, sur ce point, les prolongent en les renouvelant, la plupart des libelles anti-Concini ressortissent à une pensée antipédagogique :

SIRE, Entre les conformitez qui sont entre vostre Majesté & le grand Alexandre [...] celle-cy est tres-particuliere, qu'en ceste premiere jeunesse quelques Grecs (Demosthene entre autres) ne le connoissant pas bien, l'appelloient enfant, comme quelques François, connoissant encore moins vostre Majesté, ont eu l'impudence d'en dire autant : Et que neanmoins il leur monstra bien qu'il estoit homme, & le plus grand homme du monde, comme vostre Majesté nous fait voir maintenant qu'il ne l'est pas moins.<sup>88</sup>

Je parle en Roy, & non en Roy à poil folet comme ceux de vostre conseil desirent que je sois, ains en Roy hors de page, en Roy formé & establi, pour commander, pour ordonner, pour executer, pour faire obeïr.<sup>89</sup>

Sans doute un texte comme *Le Fidèle sujet* apporte-t-il un bémol à cette allégation : « Vous avez eu, Sire, un Precepteur si saint, & si remply de vertus, la mémoire duquel sera tousjours recommandée à la postérité, qu'il ne faut point douter que vous avez esté instruit, que la première & principale chose dont le Prince doit faire requeste à Dieu, c'est la sagesse<sup>90</sup> ». Mais de toute évidence il s'agit moins là d'un éloge adressé à la mémoire de David Rivault, mort en 1616, que d'un hommage appuyé au seul modèle paternel qui vaille en termes d'éducation<sup>91</sup> : Henri IV en l'occurrence. Quant à la formule finale, elle tient davantage de la pétition de principe que du plaidoyer argumenté : l'idée d'un prince sage est évidemment topique, elle ne prête nullement à polémique et fait bien entendu l'unanimité.

Les libelles anti-Concini témoignent ainsi de l'enjeu politique majeur que revêt l'éducation princière dans le contexte très particulier d'une régence. Car si « la tête du corps politique [est bien] diminuée<sup>92</sup> » durant la minorité de Louis XIII en l'occurrence, il n'en va plus de même à sa majorité. Après les sept années d'études dont il a bénéficié, le jeune souverain est théoriquement en âge de régner : le lit de justice pour sa majorité est d'ailleurs prononcé de manière officielle le 2 octobre 1614. Via les libelles, les princes saisissent dès lors l'occasion pour tenter de revenir dans le jeu en réclamant, au nom du roi et de sa légitimité à diriger les affaires,



une autre politique. Et leur voix porte d'autant plus que le mythe monarchique, d'inspiration héroïque, s'accommode plutôt mal de l'idée d'un roi perfectible. Un roi apprenti ne peut être en même temps un roi accompli. Or un roi majeur est potentiellement un roi accompli. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que les attaques à l'encontre de l'idée d'éducation soient particulièrement violentes : l'âme des Bourbons, par le biais du fantôme d'Henri IV, crie vengeance au nom du droit du sang (*La Chemise sanglante*), car ce n'est pas « aux hommes » que Louis XIII fut confiné mais bel et bien à une femme, une Italienne qui plus est, laquelle, comme Catherine de Médicis naguère, a maintenu honteusement son fils sous la férule (*Le Roi hors de page*). D'où le fantasme, encore une fois, du viol dynastique, qui traverse en continu toute cette littérature : le *coyon* florentin *coyonne* la France et au premier chef l'héritier de la Couronne, infantilisé c'est-à-dire à la fois privé de parole comme *in-fans*, et honteusement dévirilisé – insinuation d'autant plus grave qu'elle frappe l'héritier du Vert Galant. La *Bibliothèque imaginaire de livrets, lettres et discours imaginaires*, libelle paru en 1615, évoque ainsi l'existence d'un livre au titre éloquent : *La Majorité feinte et imaginaire des Roys de France, à l'entree du quatorzieme an de leur aage, auquel plus que jamais ils ont besoin de conseil et conduite : bien que l'establissement de ladicte majorité soit à bonne fin, et pour eviter à plus grands inconvenients : compilee par le feu Sieur du Haillan, Secretaire de l'histoire de France*<sup>23</sup>.

Or cette attaque contre l'institution du prince n'est pas simplement conjoncturelle, elle s'explique aussi culturellement. Ces textes à la fois diffamatoires et encomiastiques visent pour bon nombre d'entre eux à rétablir les liens entre le souverain et les grands du royaume, on l'a dit. Tel ce libelle d'esprit condéen de 1616, par exemple, qui, tout en proclamant l'allégeance de l'aristocratie princière à la monarchie, justifie le « devoir de révolte » :

Et nous, Sire, comme François et principaux membres de la France, la plus saine et entiere partie de votre Estat, en sentons les douleurs et le deuil de ses plaies, en voyant saper le fondement, extirper les loys et la memoire du nom et de l'autorité royale pour laquelle maintenir et conserver entierement nous exposerons tousjours nos vies et nos biens avec pareille fidelité que par le passé.<sup>24</sup>

Les pamphlets anti-Concini commandités par les « mal contents » peuvent ainsi se lire comme une forme de réponse aux tentatives menées par le pouvoir royal en vue d'*éduquer* la noblesse justement, pour l'amener à résipiscence<sup>95</sup>. Et dans cette politique de réforme, la question du duel, sans aucun doute, occupe une place centrale. Un grand nombre d'ouvrages imprimés avec privilèges avaient tenté, depuis le combat de Jarnac et La Châteigneraié sous Henri II, de justifier l'interdit au nom de la morale chrétienne et de la vertu d'obéissance, la *Chrestienne confutation du point d'honneur* de Cheffontaines, par exemple (1588) ou bien encore *Le Vrai et Ancien Usage des duels* de Vital d'Audiguier (1617). Or la plupart des libelles parus en 1617 font l'éloge du point d'honneur au contraire. Louis le Juste, en son « âge bouillonnant » comme l'écrit Pasquier, a lavé son honneur et celui de la France en tranchant dans le vif, purifiant la nation de ses souillures et de ses miasmes. Plusieurs textes laissent même entendre que les princes ont retrouvé leur honneur en faisant de ce roi vengeur leur plus fidèle protecteur :

& les Princes François lesquels j'ai allaiçtez  
 Du Nectar le plus pur de ma chaste mammelle,  
 Estouphant en leur cœur toute noise & querelle,  
 Se sont entre vos bras pour vous servir jettez.<sup>96</sup>

On le voit bien, ces récits célèbrent non seulement un *primus inter pares* réconcilié avec sa noblesse – Louis le Juste renouvelle la mémoire légendaire du roi Arthur et des chevaliers de la table ronde – mais aussi un prince gentilhomme entièrement acquis aux codes de la morale aristocratique de l'*arété*, de la fierté guerrière<sup>97</sup>.

Dans les années qui suivent et prolongent le coup d'État, le pouvoir monarchique prit-il conscience du danger que pouvait représenter cette propagande qu'aucune loi ne réussissait réellement à contrôler tant le « désordre qui régnait dans le monde du livre<sup>98</sup> » était général ? Comprit-il l'importance de renouer avec l'idée d'un prince lettré qui, sans être savant, n'en serait pas moins soucieux d'apprendre la vertu et de se laisser enseigner par elle ? Comprit-il la nécessité d'une formation morale exemplaire, fondée sur l'apprentissage et la mémorisation des vices et des vertus<sup>99</sup> ? On serait tenté de le penser. Avant même qu'Anne d'Autriche et Mazarin ne confèrent une dimension publique au « passage aux hommes », un livre au format in-folio très richement illustré montrant pour la première fois Louis XIII en train d'apprendre, était imprimé à Paris en 1623

sous le titre de *Manège royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier en tous les exercices de cet art digne des princes, fait et pratique en l'instruction du roi*<sup>100</sup>.

L'ouvrage qui paraît posthume est attribué à Antoine de Pluvinel, maître d'équitation de Louis XIII. En 1625, le texte précédent ayant été en partie modifié, un nouveau livre voit le jour sous le titre de *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval par Messire Antoine de Pluvinel, son sous-gouverneur, conseiller en son Conseil d'État, chambellan ordinaire, et son écuyer principal, lequel répondant à sa Majesté lui fait remarquer l'excellence de sa méthode pour réduire les chevaux en peu de temps à l'obéissance des justes proportions de tous les plus beaux airs et manèges*. À quelques variantes près, ces deux imprimés rassemblent le même nombre de gravures signées de Crispin de Passe le Jeune. Or une telle entreprise, dont le coût financier fut à n'en pas douter considérable, travaille à la constitution d'une nouvelle image de Louis le Juste. Ou plutôt de deux images : celle du jouvenceau de quatorze ans, d'abord, du roi majeur représenté au moment où il reçoit de Pluvinel une éducation équestre. Celle du roi « grandelet<sup>101</sup> », ensuite, roi de trois ou quatre ans plus âgé, qui apparaît dans un médaillon sur la gravure liminaire faisant office de frontispice. Ce portrait d'un Louis XIII âgé de seize à dix-huit ans et coiffé à la cadenette est appelé à un très grand succès comme le prouvent, outre le célèbre dessin de Daniel Dumonstier<sup>102</sup>, les deux gravures ici reproduites. L'une, signée de Crispin de Passe le Jeune, qui immortalise le roi sous l'apparence conjointe de l'archange Michel, saint patron de la France<sup>103</sup>, et du dieu Cupidon. L'autre, attribuée à Michel Lasne, anonyme, disposée au seuil des *Amours du Roy et de la reine* de Puget de la Serre, ouvrage paru en 1625 – cette fois-ci, Louis emprunte ses attributs à Jupiter<sup>104</sup>.

Tous ces textes et portraits ont en commun d'avoir été publiés (et sans doute réalisés) plusieurs années après le coup d'État. Or que donnent à voir ces peintures ? L'image d'un roi amoureux. Non pas d'un roi licencieux, bien entendu, mais d'un roi poli par l'amour. Roi amoureux de sa reine d'abord. Sur l'estampe gravée par Crispin de Passe le Jeune, un *putto* tient dans sa main un cœur percé aux chiffres d'Anne d'Autriche. Quinze ans après les mariages espagnols, la planche de Michel Lasne illustre pour sa part un texte à clef dont le titre est éloquent : *Les Amours du Roy et de la Reine*. Mais au-delà de la célébration spécifique du couple royal, ces compositions



Gravure sur cuivre de Crispin de Passe le Jeune représentant Louis XIII poli par l'amour. Le roi de France et de Navarre, mi-Cupidon mi-saint Michel, reçoit des mains d'un *putto* le cœur d'Anne d'Autriche, infante d'Espagne et fille aînée de Philippe III. En conférant au sentiment amoureux une dimension politique et religieuse, l'artiste affranchit sa représentation de toute connotation érotique.

[BnF, Département des Estampes et de la Photographie]



*Admire ce grand Roy, le plus digne d'un Temple.  
Que le Soleil, puisse voir Au Jourdhuy.  
Et Confesse avec, moy quil n'avoit point d'exemple.  
Sy Iupiter, nestoit pareil a luy.*

Portrait gravé sur cuivre de Louis XIII en Jupiter, coiffé « à la cadenette », attribué à Michel Lasne, illustrant l'ouvrage de Puget de la Serre : *Les Amours du Roy, et de la Reine sous le Nom de Jupiter et de Junon avec les magnificences de leurs Noces ou l'histoire morale de France sous le Regne de Louys le Juste et Anne d'Autriche, le tout enrichi d'un grand nombre de figures*, (Paris, Nicolas Bessin, 1625, in-4°). Le nom d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet et frère de Charles d'Albert de Luynes, est associé à une mode masculine consistant à laisser croître une mèche de cheveux du côté gauche du visage : l'ancienne *moustache* prend alors le nom de *cadenette*.

[BnF, Département des Estampes et de la Photographie]

s'emploient surtout à légitimer l'idée d'un désir de sagesse partagé au sommet de l'État. Les gravures de Crispin de Passe pour le *Manège royal* et *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval* évoquent le « mystère<sup>105</sup> » pédagogique. L'artiste illustre des textes où l'éducation se définit comme la rencontre personnalisée d'un maître et d'un disciple dans la perspective d'un accomplissement et même d'un dépassement de soi<sup>106</sup>. Même infléchissement platonicien – et humaniste – pour l'ouvrage de Puget de la Serre : l'amour est un sentiment divin qui met les hommes en relation les uns avec les autres, leur permettant de s'élever du sensible à l'intelligible<sup>107</sup>.

L'idée que l'amour pédagogique soit par essence euphorique, qu'il assure le passage d'un âge à un autre – l'art équestre étant à la fois une éthique et une esthétique du saut, de l'élan – est magnifiée par la matérialité même de ces livres que tout, décidément, opposent aux libelles. Réalisés, on s'en souvient, à partir de papier de moindre qualité, parfois avec un encrage minimal, les pamphlets paraissent au format in-octavo et sans privilèges. Les nombreuses corruptions constatées d'un exemplaire à l'autre accréditent l'hypothèse de textes composés dans l'urgence, peut-être sous la dictée d'un lecteur, dans le but d'accélérer leur exécution. À cette littérature de l'urgence, du raccommodage et de l'à-peu-près, répond une production monumentale dont Richelieu fut le génial promoteur<sup>108</sup>. Avant même la création de l'Imprimerie royale, la mode du livre de prestige et d'apparat<sup>109</sup> avait, dans le sillage des productions de la veuve Abel l'Angelier, tenté de conforter l'orthodoxie et de promouvoir ses valeurs : ordre, équilibre, clarté, conformité et majesté. Ces ouvrages civilisateurs, qui répondaient à la double exigence du plaisir et de l'utile, se fixaient pour objectif d'enseigner et de durer. Matériellement, ils répondaient à un certain nombre de critères : grands formats, grandes marges, décorations et ornements personnalisés, usage fastueux de la gravure sur cuivre, illustrations à pleines pages, indices d'auctorialité.

Exemple particulièrement évocateur de cette production éditoriale au service de la machine d'État, *Les Triomphes de Louis Le Juste*, livre-galerie<sup>110</sup> paru en 1649, dédié au jeune Louis XIV et dirigé par le graveur et vendeur d'estampes Jean Valdor conformément à une commande passée par Anne d'Autriche<sup>111</sup>. Dans les nombreux textes et figures qui constituent la première partie de ce livre organisé en triptyque, feu Louis XIII figure souvent en cavalier, comme sur les



planches du *Manège royal*. Mais ce n'est plus sous les traits d'un disciple qu'il participe à l'aventure éducative, évidemment : par delà la mort, le père combattant pour la paix du royaume conduit son fils sur les sentiers de la gloire en adoptant désormais la posture du mentor. Or il est frappant de constater qu'à travers ces représentations, c'est la vertu de clémence qui lui demeure constamment associée. Jamais Louis le Juste n'use de violence lorsqu'il fait son entrée dans une ville assiégée : il désarme les puissants et dompte les méchants du seul fait de sa douce et aimable présence.

Équanimité et tempérance. Un tel ouvrage renoue avec l'idéal antique, médiéval et humaniste du prince vertueux<sup>112</sup>. En 1609 déjà, dans son traité d'éducation puérile, Jean Héroard émettait un jugement particulièrement prometteur sur le dauphin Louis, fils d'Henri IV :

Lors que j'ay dict qu'il est de nature cholere, j'en ay parlé en Medecin, non en Philosophe moral, ou Theologien. Les Medecins considerent quatre parties en la masse du sang, l'aqueuse, la melancholique, la cholérique, & celle-là qu'ils nomment proprement sang. De telle sorte qu'ayant jugé Monseigneur le Dauphin estre sanguin, cholere de sa temperature, j'ay voulu dire que le sang proprement dict, surmonte en quantité les autres, & la cholere apres : & entendre par la cholere, la partie de toutes la plus chaude, seche & legere, laquelle donne de sa nature la promptitude, & aiguise le sang, tout ainsi que le sang sert de frein & de bride pour retenir par une douce & moderee qualité, les bouillons effrenez de ceste briefve & ardante furie. & par ainsi vous pouvez voir, comme de ceste couple de qualitez d'humeurs si differentes, il en sort une complexion telle que l'on peut souhaiter pour l'entiere santé d'un corps, & la bonté d'un entendement, le sang se trouvant en la masse le maistre seul de ses autres parties, ne faisant que des simples & des niais ; l'humeur aqueuse seule, que des stupides & des lourdaux ; la melancholique, que des tristes & des sauvages, fuyans toute humaine société ; & la cholere, que des fols, des furieux, & des insensé : c'est pourquoy vous devez prendre à bien lors que j'ay dict, la cholere avoir part en sa temperature.<sup>113</sup>

Peine perdue pourtant : la représentation de Louis XIII en « Prince bon & doux, sage, prudent & courageux ensemble<sup>114</sup> » a subi les outrages du temps. Les merveilles du marteau<sup>115</sup> et du couteau<sup>116</sup> ont triomphé des vertus de la bride et du harnais. Ce n'est pas le

cavalier lumineux et solaire<sup>117</sup>, l'amoureux de l'amour, qui est passé à la postérité, mais le souverain opaque et dissimulé qui seul a survécu aux heures « tornoyantes<sup>118</sup> ». Même Gabriel Naudé n'est pas parvenu à imposer l'idée d'un roi jupitérien, maître absolu de l'action efficace. Formons l'hypothèse que le coup d'État et les conditions troublées dans lesquelles le jeune monarque accède au pouvoir le 24 avril contribuèrent à accrédi-ter et à entretenir la légende d'un prince saturnien, ténébreux et prismatique<sup>119</sup>. Pour spectaculaire qu'il soit, le « coup » de 1617 manque de netteté, rien de comparable avec le double assassinat de Blois par exemple, acte d'autorité pleinement assumé par Henri III<sup>120</sup>. En recourant jusqu'au vertige au modèle mélancolique<sup>121</sup>, les polémistes des années Concini participèrent donc à la fabrique et au succès d'une image plutôt paradoxale : solide dans son enracinement, mais disparate, incertaine et ambiguë dans sa réalisation. Il semble bien qu'à cette occasion la libre parole des libelles l'ait emporté sur l'autorité du livre, « cette forme la plus achevée du discours écrit<sup>122</sup> ».

Déline AMSTUTZ & Bernard TEYSSANDIER

## Notes

1. Remerciements à Jean-François Dubost pour son aide généreuse et son soutien amical.
2. J.-F. Dubost, « La prise de pouvoir par Louis XIII », *L'Histoire*, n° 169, 1993, p. 28-34.
3. *Id.*, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot & Rivages, 2009, p. 484-485 et p. 493.
4. *Ibid.*, p. 574.
5. *Ibid.*, p. 573-577.
6. *Ibid.*, p. 584.
7. *Ibid.*
8. Dans le présent volume, voir l'article de J.-F. Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur. *Le Traité de la court de Refuge* (1616) : Une théorisation des stratégies curiales au temps de Marie de Médicis ».
9. *Id.*, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 583.
10. *Ibid.*, p. 585, note 46.
11. Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. par Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Les Éditions de Paris, 1989, p. 101.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*

14. Naudé est également l'auteur d'une apologie de Louis XI : *Addition à l'histoire de Louis XI, contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matières*, Paris, F. Targa, 1630.
15. *Considérations politiques sur les coups d'État*, *op. cit.*, p. 109.
16. *Quatriesme tome du Mercure françois ou Les Mémoires de la suite de l'Histoire de nostre temps, sous le Regne du tres-Chrestien Roy de France & de Navarre Louis XIII*, Paris, Estienne Richer, 1617, « Année 1617 », p. 197-199.
17. Voir, dans le présent volume, l'article de Tatiana Debbagi-Baranova : « Les libelles anti-Concini (1614-1618) : logiques de production et pratiques d'écriture ».
18. J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 541.
19. Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1999, 2 vol., t. I, p. 270.
20. Christian Jouhaud, dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre, E-M*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005, p. 741.
21. Que le favori soit campé en intrigant ne peut surprendre : « *Intrigue* signifie aussi ce qui se fait par l'adresse et la pratique de certaines personnes qui embrouillent les choses afin d'en profiter. Il s'est fait de grandes intrigues à la Cour pour détruire ce favori, pour en mettre un autre en sa place. On a si bien desguisé au Prince la verité, qu'il n'a sceu desbrouiller, desveloper cette intrigue, penetrer le secret de cette intrigue », Furetière, *Dictionnaire universel*.
22. Hélène Duccini, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, A. Michel, 1991, p. 185-188.
23. H.-J. Martin, *Livres, pouvoirs et société*, *op. cit.*, p. 271.
24. C'est en ces termes que Mercedes Blanco rend compte de la figure du *valido* dans la création littéraire de l'époque en Espagne : « Littérature au temps des *validos* : quelques lieux de l'éloge sur fond de satire », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 256, 2012, p. 411. Voir l'article d'Yves-Marie Bercé, « Les coups de majesté des rois de France, 1588, 1617, 1661 », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne, Actes du colloque international de Rome (1993)*, Rome, Publication de l'École française de Rome, 1996, p. 491-505.
25. Arguments repris par Naudé pour condamner cette production imprimée. Dans *Le Marfore ou discours contre les libelles* (1620), il stigmatise les opuscules qui « volent et dérobent la bonne renommée », éd. par Charles Asselineau, Paris-Bruxelles, Librairie de l'Académie des Bibliophiles-Librairie Européenne de C. Mucquardt, 1868, p. 4. Dans *l'Avis pour dresser une bibliothèque* (1627), il insiste sur la nécessité qu'il y a à « juger à propos et sans passion du mérite », éd. par Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, 2008, p. 21.
26. *Le Joli mois de mai. Sur le retour de Messieurs les Princes auprès de Sa Majesté. Avec le Libera crotisque et coyonesque du Marquis d'Ancre*, Paris, A. Champenois, 1617.
27. Voir Jean-Raymond Fanlo, « Enthousiasme et colère dans les livres II et III des *Tra-giques* », *Cahiers Textuel*, 1991, n° 9, p. 85.
28. Francis Goyet (éd.), « Introduction », dans Longin, *Traité du sublime*, trad. fr. de Boileau, Paris, Librairie générale française, 1995, p. 49.
29. *La Trompette françoise, ou réveille-matin aux Parisiens, pour venger l'assassinat commis par le commandement du Marquis d'Ancre, le 19 de juin*, s. l., 1616, exemplaire BnF [8LB36-856], p. 5 ; 13-15 ; 18 ; 24 ; 26 ; 28.
30. *Ibid.*, p. 8.
31. Faut-il voir derrière cette accusation à caractère sexuel (*bardachon, bourjarron*) un procès en libertinage intenté contre Concini par certains libellistes ? Sur hétérodoxie et subversion libertine dans l'entourage de Marie de Médicis, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 546-566, notamment p. 563-564.

32. L'hôtel de Pecquigny, sis rue de Tournon : le couple en fit l'acquisition auprès de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt : Fernand Hayem, *Le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*, Paris, Plon, 1910, p. 68.
33. *Quatrième tome du Mercure français, op. cit.*, p. 206.
34. Sur l'estampe intitulée « Tableau et emblèmes de la détestable vie et malheureuse fin du Maistre Coyon ou Mythologie des emblèmes du Coyon », voir le commentaire de C. Jouhaud : « Lisibilité et persuasion. Les placards politiques », dans Roger Chartier (dir.), *Les Usages de l'imprimé, XV-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1987, p. 309-342.
35. Rutebeuf, « Complainte », v. 13.
36. Pierre Charron, *De la Sagesse*, Bordeaux, S. Millanges, 1601, I, 3, p. 14.
37. *Remerciement au roi de la justice exercée contre le Marquis d'Ancre et sa femme*, Paris, J. Guerreau, 1617, p. 7-8.
38. J.-F. Dubost, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 540.
39. *Ibid.*, p. 539-541.
40. Allusion à *La Gazette sur la culbute des Coyons*, (Montauban, 1617, ABCDEFGH etc.).
41. Après le procès des Concini, plusieurs factums en forme de parodie judiciaire voient le jour. Sortis des officines royales, ces textes reconstituent les linéaments d'un complot supposément ourdi par les deux favoris. Par exemple, *Chapitre du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguères maréchal de France, et à Léonora Galigai sa veuve, sur le chef de crime de lèse-majesté royale, concernant les intelligences qu'iceux Conchine et sa femme ont eues et entretenues avec les étrangers, depuis la mort du roi Henry le Grand, au dommage du roi Louis XIII, au préjudice de son autorité et au repos de son État, en Italie et Espagne, en Flandre et Allemagne*, [s. l. n. d.] ; *Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguères maréchal de France, et à Léonora Galigai sa veuve, et complices, sur la déprédation et interversion de deniers royaux, depuis la mort de Henry le Grand, ... par autorité qu'icelui Conchine et sa femme, laquelle était son principal conseil, auraient usurpé les officiers du roi Louis XIII, et sur la violence et exactions commises sur toutes sortes de personnes pour amasser or et argent, et sur transports faits de grandes sommes de deniers et meubles précieux hors le royaume* [s.l.n.d.].
42. *La Conjuraton de Conchine*, Paris, P. Rocolet, 1618.
43. Voir, dans le présent volume, l'article de J.-R. Fanlo, « Écrire les années Concini : Pierre Matthieu ou les embarras de l'historiographe ».
44. *La Conjuraton de Conchine, op. cit.*, p. 54.
45. Voir, dans le présent volume, l'article de Claire Esnault : « Concini fantôme de Coligny ? Une filiation insolite ».
46. *La Conjuraton de Conchine, op. cit.*, p. 14-15 et p. 18.
47. *Ibid.*, p. 18.
48. F. de Rosset, « Des enchantements... », texte cité, 1619, p. 6.
49. Rosset n'évite pourtant pas le piège du dithyrambe : dans sa nouvelle, il célèbre à plusieurs reprises l'action bénéfique de Luynes. Cet éloge appuyé explique sans doute que son histoire n'ait jamais plus été éditée après 1619.
50. Voir, dans le présent volume, l'article de J.-R. Fanlo : « Écrire les années Concini : Pierre Matthieu ou les embarras de l'historiographe ».
51. *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du Mareschal d'Ancre*, dans Pierre Dupuy, *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes*, Jean Elsevier, Leyde, 1659, p. 11.
52. Louis Batiffol, *Le Coup d'état du 24 avril 1617*, extraits de *La Revue Historique*, t. 95 et 97, 1907-1908.
53. Voir *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la force, maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Caſtelnaut*, Paris, Charpentier, 1843, 4 vol., vol. 4, p. 29.

54. R. Arnauld d'Andilly, *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, éd. Achille Halphen, 1614-1620, Paris, J. Techeuer, 1857, p. 280 *sq.* Voir encore *Mémoires de M. Robert Arnauld d'Andilly*, texte éd. par Petitot et Monmerqué, Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Paris, Foucault, 1824, t. 33, p. 371 : « Le 24 avril 1617, le Roi ayant fait tuer le maréchal d'Ancre, et envoyé ensuite la Reine-mère à Blois [...] ».
55. Marcel Détienné et Jean-Pierre Vernant, *Les Ruses de l'intelligence. La métis des Grecs*, Paris, Flammarion, 1974.
56. J.-R. Fanlo : « Écrire les années Concini : Pierre Matthieu ou les embarras de l'historiographe », art. cit.
57. Tacitisme politique qui trouve un écho chez Machiavel (voir Michel Senellart, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 225-227 et p. 276) et chez les moralistes néo-stoïciens du premier XVI<sup>e</sup> siècle. Voir Florence Buttay-Jutier, Fortuna. *Usage politique d'une allégorie morale*, Paris, PUPS, 2008, p. 95, 318-320.
58. B. Tribout, *Les Récits de conjuration sous Louis XIV*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2010, p. 12.
59. M. Blanco, art. cit., p. 416.
60. Voir Thierry Pech, *Contre le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme. Les histoires tragiques, 1559-1644*, Paris, H. Champion, 2000, p. 407-422.
61. Voir par exemple *Le Fidèle sujet*, [s.l.], p. 24.
62. *Remerciements au roi de la justice exercée contre le marquis d'Ancre et sa femme*, Paris, Joseph Guerreau, 1617, p. 4-5 et 7-8.
63. Entre autres libelles parus en 1617 : *La Juſte Punition de Lycaon, Florentin, surnommé Marquis d'Ancre* ; *La Divine vengeance sur la mort du Mareschal d'Ancre* ; *La Victoire du Phebus françois contre le Python de ce temps, tragédie, où l'on voit les desseins, pratiques, tyrannies, meurtres, larcins, mort et ignominie dudit Python* ; *Les Merveilles et coups d'essai de Louis le Juſte* ; *La Merveille royale de Louis XIII* ; *Les Vœux de la France sur les heureuses fortunes de sa Majesté. Au Roy* ; *Heureux augures au Roy de sa victoire remportée sur un monſtre*.
64. L'ouvrage de Durand devait paraître à Florence. Le 19 juillet 1918, le poète est exécuté en place de Grève avec André et François Sittii, deux Italiens de Florence. Aucun exemplaire de la *Riparographie* n'aurait survécu à l'autodafé. Cette date marque un raidissement de la loi sur la presse et notamment sur les libelles : J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 599-600.
65. Dont l'*Argenis* de Barclay (1621), lecture favorite de Richelieu, constitue une forme de réponse : voir l'éd. annotée du texte par Sylvie Taussig, Turnhout, Brepols, 2012.
66. Jacques-Bénigne Bossuet, *Bernard, que prétends-tu dans le monde ? Panégyrique de saint Bernard*, Paris, Éditions Allia, 1999, p. 22.
67. *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Etienne. Contenant divers discours des affaires arrivées en France sous les règnes de Henri le Grand et Louis XIII*, Paris, R. Boutonne, 1623, p. 570.
68. Richelieu commence sa carrière politique en 1616 sous l'égide de Concini dans le gouvernement Mangot. Lorsqu'il revient au pouvoir plusieurs années après le coup d'État de Louis XIII, ses adversaires (Matthieu de Morgues, Bassompierre, Brienne le Jeune) l'accusent d'opportunisme. Dans ses « papiers », qui constitueront le texte de ses futurs *Mémoires*, il porte un jugement modéré sur les Concini.
69. Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, *Mémoires*, éd. par Michaud et Poujoulat, *op. cit.*, p. 159.
70. Sur la vertu de modération, voir Loris Petris, *La Plume et la Tribune : Michel de l'Hospital et ses discours (1559-1562)*, Genève, Droz, 2002, p. 235, 281-283.

71. Jacques Krynen, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIII-XV siècles*, Paris, Gallimard, 1993, p. 167-239. M. Senellart, *Les Arts de gouverner, op. cit.*, p. 65-205. Joël Blanchard et Jean-Claude Mühlethaler, *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002, p. 7-32.
72. Sur ces questions, voir Roland Mousnier, *L'Assassinat d'Henri IV*, Paris, Gallimard, 1964, p. 51-65.
73. J. Krynen, *op. cit.*, p. 345-383.
74. « La prudence : entre sublime et raison d'État », dans Isabelle Cogitore et François Goyet, *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée aux princes*, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 171. Voir aussi Francis Goyet, *Les Audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Garnier, 2009.
75. « Or le Dieu porte-traiçts en sa tendre jeunesse, / Qui n'avoit point monstré quelle étoit son adresse, / Et bandé de ses bras la flesche contre l'œil, / Que sur les Daims paoureux, ou le fuyard Chevreil, / Son Carquois se trouvant desja presque espuisé, / Ayant pour son plaisir ja mille traits usé, / Perça ces deux Dragons, leur poison respandant, / A guise d'Encre noir, par les playes sortant. / Que mon Arc, disoit-il, transperce la poitrine / De toy, serpent Python, qui si grand t' imagine / Que tu faisois trembler tout mon peuple d'horreur / Auquel ton fier regard donnoit tant de terreur, / Puisque ja tu tenois les Fiefs de mes Provinces / Dont tu avois banny arrogamment mes Princes / Nul ne te craindra plus, et les viriles mains / De ceux qui ont traîné ton corps par les chemins / Si un peuple endurcy se repaisoit de gloire / Croiroient qu'il leur est deub un grand los pour salaire », dans *La Métamorphose du maréchal d'Ancre, par Pub. Ovide Grand-Nez, au I. de ses mutations étranges*, Paris, P. Chevalier, 1617, p. 5.
76. Eugenio Garin, *L'Éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance 1400-1600*, trad. fr. par Jacqueline Humbert, préface de Philippe Ariès, Paris, Fayard, 1968, p. 58.
77. *Le Fidèle sujet, op. cit.*, p. 5 et p. 9.
78. Voir la reproduction du texte dans la présente édition.
79. Voir dans le présent volume l'article d'Hélène Merlin-Kajman, « Le dormeur, le coyon et la sorcière ».
80. *Le Réveille matin de l'anti Python, sur le bout de l'an du Marquis d'Ancre, par un fidèle Français servant son roi*, Paris, D. Geuffroy, 1618, p. 4.
81. Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, Gallimard, 2006, p. 50-51.
82. Louis XIII souffre de « phénomènes diarrhéiques douloureux et mortifiants » : « il est au lit et à la chambre pendant près d'un mois et demi en octobre-novembre 1616 », dans Madeleine Foisil (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Paris, Fayard, 1989, 2 vol., t. 1, p. 312.
83. *Le Roi hors de page, A la reine mère*, s. l., 1617, p. 16.
84. *Ibid.*, p. 4, 5-6, 12.
85. Ce vieux mot, emprunté à l'ancien français, plaît à La Fontaine : *Fables choisies mises en vers* (1668), IV, II, v. 1-2.
86. *Le Roi hors de page, op. cit.*, p. 4.
87. « [...] pensant n'être pas aimé, il vouloit régner par la crainte », *Mémoires du cardinal de Richelieu sous le règne de Louis XIII*, Paris, Foucault, 1823, t. 1, p. 400.
88. *Actions de grâces et réjouissance de la France sur la mort du Marquis d'Ancre, Au roi*, Paris, N. Alexandre, 1617, p. 3-4.
89. *Le Roi hors de page, op. cit.*, p. 13.
90. *Op. cit.*, p. 11-12.
91. Sur ipséité et altérité dans l'éducation du prince, voir B. Teyssandier : « Étrangetés éducatives : figures de l'altérité dans l'institution des princes Bourbons au Grand Siècle »,

- Journées d'études du Centre de Recherche du Château de Versailles les 8-9 décembre 2011 organisées par J.-F. Dubost, « Qu'est-ce qu'un étranger à la cour de France ? Redéfinition et affirmation d'une catégorie dans la France du Grand Siècle », à paraître.
92. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 335.
  93. L'ouvrage fictif fait référence à l'historiographe Bernard de Girard mort en 1610 : *Bibliothèque imaginaire de livrets, lettres et discours imaginaires*, s. l., p. 4.
  94. *Remontrance envoyée au roi par Messeigneurs les princes, ducs et pairs, et officiers de la couronne, sur la détention de Monseigneur le Prince*, Soissons, 1616, p. 7-8.
  95. Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque moderne*, Paris, A. Michel, 1994, p. 362-364.
  96. *La Réjouissance et remerciements des fidèles Français à la majesté du roi, touchant la mort du maréchal d'Ancre, ensemble les grâces de la France sur le même sujet*, Rouen, David Geuffroy, 1617, p. 12.
  97. Werner Jaeger, Paideia. *La Formation de l'homme grec*, trad. fr. de André et Simonne Devyver, Paris, Gallimard, 1964, p. 31-32.
  98. H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. 1, p. 464.
  99. « [...] me semble que Dieu ne peut envoyer plus grande playe en un pays, que d'un Prince peu entendu : car de là procedent tous les maux. Premièrement en vient division et guerre : car il met toujours en main d'autrui son autorité, qu'il devoit plus vouloir garder que nulle autre chose [...]. Mais toutesfois, il est à croire que le sçavoir amende plustost un homme, qu'il ne l'empire : et n'y eust il que la honte de cognoistre son mal, si est-ce assez pour le garder de mal faire, au moins de n'en faire pas tant », *Les Mémoires de Ph. de Commynes... Sur les principaux faicts et gestes de Louys XI et de Charles VIII son fils, pois de France*, Paris, Pierre Le Mur, 1615, p. 56 et p. 187.
  100. Maria Platte, *Die « Maneige royal » des Antoine de Pluvinel*, Weisbaden, Harrassowitz, 2000.
  101. Philostrate, *Les Images ou Tableaux de Platte-peinture*, trad. de Blaise de Vigenère (1578), présentation et annotation de Françoise Graziani, Paris, H. Champion, 1995, 2 vol., t. 1, p. 437, « Perseus. Argument ».
  102. Musée Condé de Chantilly, L'image figure notamment dans le collectif dirigé par Chantal Grell, *Anne d'Autriche. Infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 161.
  103. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 188-206.
  104. Françoise Bardou, *Le Portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, Picard, 1974, p. 45-46.
  105. Luc Brisson, « Introduction », dans Platon, *Le Banquet*, Paris, GF-Flammarion, 1998, p. 65-71.
  106. Hervé Drévilion, « Le roi-cavalier. Les savoirs du corps dans l'éducation de Louis XIII », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince. Du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 147-173. Voir aussi B. Teyssandier, « L'inscription du monument médiéval dans l'éducation du prince au XVII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, à paraître.
  107. W. Jaeger, op. cit., p. 238.
  108. Richelieu, dans ses *Mémoires*, n'a pas de mots assez durs pour Luynes, accusé de dévaloriser la fonction royale en pâture au lendemain du 24 avril : « L'après-dinée de ce jour tous les ordres et toutes les compagnies de la ville vinrent saluer le Roi, et lui applaudirent de l'action qu'il avoit faite. Ils trouvèrent Sa Majesté sur un jeu de billard, où le sieur de Luynes l'avoit fait mettre exprès pour être vu plus aisément de tout le monde. On lui dit depuis que c'étoit comme un renouvellement de la coutume ancienne des Français, qui portoient leurs rois, à leur avènement à la couronne, sur leurs pavois à l'entour du camp, pour être vus et recevoir plus aisément les acclamations de joie de toute l'armée

- [...]. Mais le Roi étant en bas-âge qu'il étoit, et lui [Luynes] n'ayant jusqu'à cette dernière journée fait autre métier auprès de lui que de le servir en ses passe-temps, et lui siffler des linottes, il semble qu'il eût été à propos qu'il eût choisi un autre lieu pour l'élever », dans *Mémoires du cardinal de Richelieu sous le règne de Louis XIII*, Paris, Foucault, 1823, t. 1, p. 425-426. Une telle accusation fait écho aux attaques portées par Naudé à l'encontre des libelles (voir *supra*, note 25), lesquels dérobent « la bonne renommée »
109. Jean-Marc Chatelain, « Pour la gloire de Dieu et du roi : le livre de prestige au XVII<sup>e</sup> siècle », dans H.-J. Martin, *La Naissance du livre moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) : mise en page et mise en texte du livre français*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000, p. 350-363. Du même auteur : « Formes et enjeux de l'illustration du livre au XVII<sup>e</sup> siècle : le livre d'apparat », n<sup>o</sup> 57, *CAIEF*, 2005, p. 75-98.
  110. B. Teyssandier, « Le livre-galerie au Grand Siècle », dans *La Morale par l'image. La Doctrine des mœurs dans la vie et l'œuvre de Gomberville*, Paris, H. Champion, 2008, p. 376-404.
  111. Dominique Moncond'huy, « *Les Triomphes de Louis le Juste* (1649) : mausolée littéraire et continuité monarchique », *La Licorne*, n<sup>o</sup> 29, 1994, p. 193-215 ; Hermann Arnholt et J.-M. Chatelain, « Krieg, Ruhm und klassische Ästhetik : die *Triumphes de Louis le Juste* von Jean Valdor (Paris, 1649) », dans Klaus Bussmann et Heinz Schilling (dir.), *Krieg und Frieden in Europa*, Münster, 1998, t. 2, p. 95-104 ; B. Teyssandier, « Philostrate transfiguré : postérité des *Images* dans l'idée d'éducation du prince à l'âge classique (1614-1649) », dans *Musées de mots. L'héritage de Philostrate dans la littérature occidentale*, textes réunis par Sylvie Ballestra-Puech, Béatrice Bonhomme et Philippe Marty, Genève, Droz, 2010, p. 104-109.
  112. Loris Petris, *La Plume et la Tribune*, op. cit.
  113. *De l'institution du prince*, Paris, J. Jannon, 1609, p. 4 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> et 5 r<sup>o</sup>.
  114. *Ibid.*, p. 5 v<sup>o</sup>.
  115. « Le marteau frappe, c'est le moment de la justice divine : l'Andriague est pris », dans *Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, Paris, Jean Berjon, 1617, p. 8.
  116. « Mais comme les hommes estoient bien empeschez de chercher à tastons la guérison de nos maladies, qui visiblement s'aigrissoient contre les remèdes par la continuation eet empirement de nos langueurs, Dieu inspira le roy d'y pourveoir plus efficacement par un seul coup autorisé de Sa Majesté que n'avoit sceu faire tout le reste du monde. Car ayant destiné le XXIV<sup>e</sup> d'avril 1617 pour couper jusques dans la racine tous les pretexts des troubles de son royaume, il commença de prendre possession de sa fonction et dignité par un signalé traict de sa justice et resolution, ayant commandé à Monsieur de Vitry, cappitaine de ses gardes, d'arrester led. marechal d'Ancre, ce qu'il feist si bien et à point nommé, qu'écrazant le scorpion sur la playe de son Estat, chacun dès l'heure reprit esperance de luy veoir reprendre sa première vigueur et splendeur, à la grande gloire de ce magnanime prince [et au] soulagement et repos de tous ses subjects », dans *Mémoires de Benjamin Aubery du Maurier ambassadeur protestant de Louis XIII (1566-1636)*, éd. par Claire Martin, Genève, Droz, 2010, p. 346.
  117. F. Bardon, *Le Portrait mythologique...*, op. cit., p. 47-48.
  118. B. de Vigenère, dans Philostrate, *Les Images...*, op. cit., t. 2, p. 882, « Annotation. Les Heures ou Saisons de l'année ».
  119. Il y a difficulté à « rendre compte de la personnalité réelle de cet homme timide, secret, pudique, qui fut roi dès l'âge de 9 ans mais dont l'action, les pensées, les sentiments paraissent toujours dans l'ombre », dans Claude Gauvard, Joël Cornette, Emmanuel Fureix, *Souverains et rois de France*, Paris, Éditions du Chêne, 2005, p. 186. Les portraits « métalliques » de Louis XIII par Philippe de Champaigne, où les effets de contraste amplifient l'impression de mystère, pourraient ici être allégués.



120. N. Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu, op. cit.*, p. 208-210.
121. Patrick Dandrey, *Les Tréteaux de Saturne. Scènes de la mélancolie à l'époque baroque*, Paris, Klincksieck, 2003, p. 7-26.
122. H.-J. Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*. Avec la collaboration de Bruno Delmas, Paris, Albin Michel, 1996, p. 283.